



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

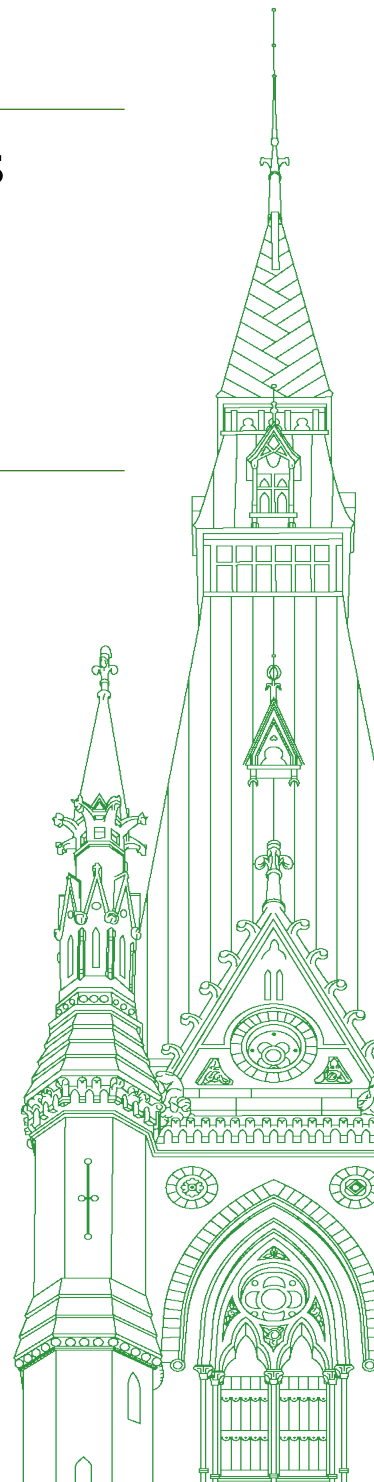
Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 011

Le lundi 3 novembre 2025

Président : Terry Duguid



Comité permanent des ressources naturelles

Le lundi 3 novembre 2025

• (1535)

[Traduction]

Le président (L'hon. Terry Duguid (Winnipeg-Sud, Lib.)): Bonjour, chers collègues. Je déclare la séance ouverte et, comme je le fais habituellement, je reconnais que nous nous réunissons sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe.

Bienvenue à la 11^e réunion du Comité permanent des ressources naturelles. La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement.

J'aimerais rappeler aux députés et aux témoins présents dans la salle qu'ils peuvent utiliser l'oreillette sur la table devant eux et sélectionner le canal désiré pour l'interprétation. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre 2025, le Comité reprend son étude de l'industrie forestière.

J'aimerais d'abord souhaiter la bienvenue à nos témoins du premier groupe.

Nous avons le plaisir d'accueillir Scott Geffros, directeur exécutif de l'Association canadienne de palettes et contenants en bois. Nous accueillons également Derek Nighbor, président et directeur général de l'Association des produits forestiers du Canada.

Messieurs, je vous souhaite la bienvenue. Vous disposerez chacun de cinq minutes ou moins pour faire votre déclaration d'ouverture.

Monsieur Geffros, nous allons commencer par vous. Vous avez la parole pour cinq minutes, je vous prie.

Scott Geffros (directeur exécutif, Association canadienne de palettes et contenants en bois): Tout d'abord, je tiens à remercier tous les membres du Comité de m'avoir invité aujourd'hui.

Comme on l'a mentionné, je suis le directeur exécutif de l'Association canadienne de palettes et contenants en bois, la seule organisation nationale au Canada qui représente le secteur des matériaux d'emballage en bois. Nous sommes actifs depuis environ 60 ans et représentons actuellement quelque 200 membres à travers le pays.

Les membres de notre association sont responsables de la fabrication des outils et de la machinerie de transport qui acheminent les produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement: palettes, caisses, cales, bobines de câbles, bacs agricoles et boîtes. Nous contribuons à hauteur d'environ 1 milliard de dollars par an à l'économie canadienne, mais c'est en réalité notre contribution indirecte qui est stupéfiante. Nos produits soutiennent environ 750 milliards de dollars d'échanges commerciaux de marchandises canadiennes. Que ce soit au Canada, aux États-Unis ou à l'exportation dans le

monde entier, la quasi-totalité de ces marchandises sont transportées par des emballages en bois.

D'un point de vue stratégique, nous sommes le pilier de la chaîne d'approvisionnement. Les produits que nous fabriquons demeurent indispensables à toute la chaîne d'approvisionnement, et nous veillons à ce que nos fabricants puissent commercialiser leurs produits de manière efficace et efficiente.

Notre lien avec le reste de l'industrie forestière est quelque peu particulier. Nous sommes souvent considérés comme un secteur de produits forestiers. En fin de compte, nous nous concentrons davantage sur la chaîne d'approvisionnement et la logistique, mais nos matières premières sont principalement le bois d'œuvre.

Du point de vue de l'utilisation du bois résineux, 80 % des emballages en bois fabriqués au Canada sont faits à partir de bois résineux canadien, en particulier le bois de qualité inférieure qui est autrement difficile à écouler pour les scieries. Nous contribuons donc de manière importante à la rentabilité et à l'efficacité des scieries dans le domaine de la transformation du bois d'œuvre.

J'ai relevé certains défis politiques et formulé certaines recommandations que je vais vous résumer.

Le premier concerne les droits de douane et les tarifs douaniers sur le bois d'œuvre. Les mesures commerciales prises par les États-Unis nuisent aux entreprises canadiennes. Cela ne fait aucun doute. Dans notre secteur, elles ont des répercussions directes ou indirectes sur nous. Qu'il s'agisse des droits compensateurs et anti-dumping imposés sur les produits canadiens en bois d'œuvre ou des tarifs douaniers associés à l'article 232, elles nous nuisent. Elles peuvent nous nuire directement, et nuire indirectement aux intervenants pour lesquels nous fabriquons nos produits.

En ce qui concerne certaines des conclusions hâtives auxquelles nous sommes parvenus, nous aimerions vraiment que les emballages en bois assemblés soient exclus de toute future négociation d'accord sur le bois d'œuvre résineux ou dans le cadre des négociations de l'ACEUM. À mon avis, il est essentiel que les emballages qui transportent nos marchandises à travers le monde puissent circuler librement tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Nous avons également demandé à divers responsables gouvernementaux de reconnaître les emballages en bois comme une infrastructure essentielle. Sans le type de produits que nous fabriquons, le reste des marchandises ne peuvent tout simplement pas circuler dans la chaîne d'approvisionnement. Il n'est pas nécessaire de taxer les palettes. Après tout, une palette est conçue dans un seul but: acheminer les marchandises à bon port. Bref, la reconnaissance de ces infrastructures essentielles serait très utile pour l'ensemble de l'industrie forestière.

Enfin, la promotion des emballages en bois au sein des marchés publics et des chaînes d'approvisionnement contribuerait réellement à soutenir la fabrication à l'échelle nationale. Cela contribuerait également grandement à la réalisation tant de nos objectifs environnementaux que des vôtres.

Récemment, le premier ministre Carney a annoncé son objectif d'augmenter les échanges commerciaux avec l'Union européenne de 50 % au cours des dix prochaines années. Il s'agit d'un objectif louable et fort ambitieux. Néanmoins, pour notre secteur, ce type d'objectif pose certains défis très particuliers.

Les chaînes d'approvisionnement européennes ne sont évidemment pas les mêmes que celles en Amérique du Nord, et nécessitent des plateformes et des types de bois différents. Par ailleurs, les normes européennes en matière de production sont beaucoup plus strictes qu'ici, en Amérique du Nord.

Il est évident que la majeure partie de notre production est destinée aux réseaux d'approvisionnement nord-américains, et pour que notre industrie puisse se réorienter afin de soutenir les fabricants canadiens dans l'expansion du commerce, il faudra investir massivement dans la modernisation de notre machinerie. Cela pourrait coûter 2 millions de dollars et nécessiter un délai d'attente de trois ans pour obtenir une machine. Plus importants encore, les composants en bois nécessaires sont beaucoup plus spécifiques que ceux que nous utilisons actuellement en Amérique du Nord: il s'agit de matériaux aux dimensions métriques et aux tolérances de qualité très strictes. Nous devons absolument moderniser notre production et notre capacité de sciage afin de fabriquer ces composants, de rendre ces plateformes viables et de les mettre à la disposition des exportateurs canadiens.

Nous recherchons un soutien à la modernisation par l'entremise de mesures financières et incitatives ciblées, ainsi que des moyens de faciliter la collaboration entre notre secteur et le secteur des scieries. L'objectif est de permettre à notre industrie de disposer de différents types de composants afin de ne plus dépendre de fournisseurs étrangers, tel que le Brésil.

Le prochain sujet que j'aimerais aborder concerne la norme NIMP 15 pour les matériaux d'emballage en bois. Il s'agit du programme phytosanitaire qui permet aux emballages en bois d'être exportés au sein de différents pays, tout en étant protégé contre les infestations d'insectes.

● (1540)

Notre programme est reconnu dans le monde entier pour son efficacité. Néanmoins, depuis une vingtaine d'années, nous avons réalisé que ce programme avait été conçu d'une manière qui le rend largement inapplicable.

Il s'agit d'un programme de conformité volontaire auquel nos membres adhèrent. Cependant, il y a énormément d'activités dans les rues qui ne sont pas contrôlées, et l'ACIA, qui supervise ce programme, a admis qu'elle n'était pas en mesure de le faire respecter. Nous cherchons à obtenir de l'aide afin de permettre à l'ACIA de mieux assumer son rôle de superviseur du programme au Canada et de nous assurer que nous disposons d'un programme très solide, capable de répondre aux besoins des exportateurs canadiens.

Je vais passer directement à la question suivante, car on m'informe que je dépasse le temps imparti.

Je suis très heureux de répondre à toutes vos questions, et je m'excuse encore pour le dépassement de temps.

Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Geffros, nous avons votre mémoire en main propre, et notre greffière se chargera de le transmettre à tous les membres du Comité. Vous aurez bientôt l'occasion d'intervenir à nouveau lors de la période de questions et commentaires, je vous en remercie.

Nous allons maintenant céder la parole à M. Nighbor.

Monsieur Nighbor, à vous la parole pour les cinq prochaines minutes, je vous prie.

● (1545)

Derek Nighbor (président et directeur général, Association des produits forestiers du Canada): Merci, monsieur le président et chers membres du Comité. Je suis heureux d'avoir l'occasion de partager ce moment avec certains de nos partenaires de l'industrie et du monde du travail cet après-midi. À l'APFC, nous avons beaucoup d'estime pour chacune des personnes et chacune des organisations qui font une présentation aujourd'hui.

Notre équipe à l'APFC est fière de représenter l'industrie de la fabrication de produits forestiers tout au long de sa chaîne de valeur, des producteurs de bois d'œuvre aux panneaux et au bois d'ingénierie, en passant par la pâte et le papier et la bioénergie. Il s'agit d'une industrie qui génère près de 90 milliards de dollars de revenus par an et représente 11 % de l'industrie manufacturière canadienne. Elle génère plus de 37 milliards de dollars d'exportations annuelles, ce qui la place parmi les quatre premières industries exportatrices du Canada. Plus important encore, l'industrie forestière est synonyme de création d'emplois à l'échelle nationale; on parle de quelque 200 000 emplois à temps plein qui font vivre des familles dans plus de 300 collectivités à travers le pays. Par ailleurs, ces emplois soutiennent 200 000 emplois indirects au sein de ces mêmes collectivités.

Je tiens à remercier toutes les parties pour leur soutien. Notre secteur traverse une période extrêmement difficile. Le 22 octobre dernier, nous avons eu le privilège d'accueillir des représentants de tous les partis à notre conférence annuelle, où ils ont pu rencontrer nos dirigeants et nos travailleurs de première ligne. Nous leurs sommes reconnaissants du soutien qu'ils nous ont apporté.

Vous savez que nous sommes confrontés à de sérieux vents contraires en raison du différend commercial actuel avec les États-Unis, qui oblige nos entreprises de bois d'œuvre résineux à payer des droits combinés et des tarifs douaniers au titre de l'article 232 de plus de 45 % sur leurs exportations vers les États-Unis, ce qui a déjà des répercussions sur l'ensemble de notre chaîne de valeur et commence à avoir un impact sur les conditions d'exploitation de nos usines de pâtes et papiers et d'autres installations. Aujourd'hui, les gouvernements fédéral et provincial de la Colombie-Britannique se sont réunis pour discuter du dossier du bois d'œuvre résineux. J'ai pensé qu'il serait approprié de partager certains des conseils que nous avons donnés aux deux gouvernements avant la réunion qui s'est tenue plus tôt dans la journée.

La première consiste à adopter une approche collective au niveau canadien et à donner la priorité au bois d'œuvre dans les négociations avec les États-Unis. Le premier ministre a déclaré à juste titre cet été que le secteur forestier était un secteur stratégique et a réagi en annonçant début août un plan d'aide de 1,25 milliard de dollars en prévision d'une augmentation des droits de douane à 35 %. Ceux-ci ont ensuite été portés à plus de 45 %.

Cet ensemble de mesures adopté constituait une première étape importante. Néanmoins, à l'issue de la dernière réunion du premier ministre à la Maison-Blanche il y a environ trois semaines, le communiqué et les commentaires publics des ministres qui ont suivi ont indiqué que l'acier, l'aluminium et l'énergie étaient les priorités sectorielles à la table des négociations. Honnêtement, cela nous a profondément déçus et nous a mis dans une position délicate lorsque les médias nous ont demandé pourquoi la foresterie n'était plus mentionnée dans la même phrase que l'acier, l'aluminium et l'énergie.

Depuis, le gouvernement nous a clairement fait savoir que l'industrie forestière demeure une priorité. Nous savons que ces négociations sont complexes. Nous ne sommes pas des gens déraisonnables dans le secteur forestier. Nous ne prétendons pas tout savoir de ce qui se passe à la table des négociations, mais nous avons besoin de savoir où nous en sommes. Il s'agit en fait de nous aider à vous aider, car nous devons défendre nos concitoyens et nos entreprises.

En ce qui concerne le manque de transparence et le changement de ton dans les négociations au cours des dernières semaines, les membres du Comité doivent comprendre que nous ne pouvons pas nous permettre que cela se reproduise. J'ai bon espoir que le groupe de travail annoncé aujourd'hui par les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Canada contribuera à rectifier cette situation.

Notre industrie n'a jamais été aussi unie à l'échelle nationale. Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires. Unifor prendra la parole plus tard dans la journée. Nous n'avons jamais connu une telle cohésion dans un conflit lié au bois d'œuvre résineux à l'échelle nationale. Unifor et le Syndicat des Métallos sont nos partenaires les plus actifs du côté syndical. Nous aimerions voir la mise en place d'une table ronde officielle pour soutenir notre secteur et nos travailleurs afin de pouvoir appuyer le gouvernement à l'avenir.

Je voudrais juste aborder rapidement la question du financement. Le programme de garantie de prêts de la BDC a été lancé ce week-end. Nous en sommes reconnaissants. Nous suivrons cela de près et ferons part au gouvernement des expériences de nos membres.

Il existe un programme de prêts à taux préférentiel pour les grandes entreprises, auquel Algoma Steel a eu recours. Je pense que c'est la seule entreprise à ce jour à l'avoir fait parmi les grandes entreprises. La Corporation de développement des investissements du Canada, ou CDEV, reste encore un peu une boîte noire pour nous. Nous avons besoin d'un peu d'aide pour naviguer dans ce système, et une demande a été adressée au gouvernement pour qu'il nous aide à le faire.

Nous avons également formulé une demande au gouvernement, notamment au nom de nos petites entreprises, qui ont besoin d'un peu d'aide pour s'y retrouver dans le système, en particulier lorsqu'il existe plusieurs programmes. Un guichet unique auprès du gouvernement du Canada serait très utile, en particulier pour les petites entreprises. Nous avons présenté cette demande au Cabinet du pre-

mier ministre et à RNCan. Elle a jusqu'à présent été accueillie favorablement.

Les mesures d'aides aux employés, qui seront déployées dans les provinces par l'EDSC, doivent parvenir aux travailleurs concernés dès que possible. Nous devons veiller à ce que nos entrepreneurs ne soient pas laissés pour compte. Souvent, nos entrepreneurs forestiers, nos camionneurs et nos mécaniciens sont parmi les premiers et les plus durement affectés, et doivent donc bénéficier de mesures de protection d'urgence.

Plus important encore, si ce conflit commercial devait se prolonger, les employés et les entreprises auraient besoin d'un soutien accru. Nous avons demandé au gouvernement fédéral de collaborer avec nous et nos partenaires syndicaux afin de trouver des solutions créatives pour aller de l'avant. Une partie de ce travail a déjà commencé, mais nous devons continuer d'agir de toute urgence.

Le dernier point que je souhaite aborder concerne différentes mesures qui relèvent du gouvernement fédéral, et notamment l'efficacité réglementaire.

● (1550)

En tant qu'industrie, nous ne répondons peut-être pas à la définition même d'un projet majeur, mais notre empreinte et notre impact économique exigent que l'on réévalue sérieusement la manière dont le gouvernement fédéral reproduit la réglementation des gouvernements provinciaux. Il y a beaucoup trop d'erreurs non forcées dans ce domaine.

Nous devons nous éloigner des situations auxquelles nos forestiers, écologistes et ingénieurs chimistes sont souvent confrontés: un camion du gouvernement provincial devant un ponceau indiquant « Approuvé » et un camion du gouvernement fédéral devant le même ponceau indiquant « Attendez un instant ». Une province exige que les variables relatives à l'eau ou aux émissions soient déclarées d'une certaine manière; le gouvernement fédéral exige, dans certains cas, des renseignements différents ou un format de déclaration différent. Toutes ces formalités administratives souvent contradictoires entament la confiance des investisseurs, en plus de nuire à l'efficacité et à la productivité. Pour nous, ce n'est plus acceptable.

Plus de 90 % de nos activités au Canada se déroulent sur des terres relevant de la compétence des gouvernements provinciaux. Ce travail tient compte de la valeur globale de l'écosystème, de l'engagement et des commentaires des populations autochtones et non autochtones, des conditions locales et d'autres valeurs. Une fois tout ce travail effectué, la province l'approuve. Viennent ensuite la certification et les audits par des tiers, souvent suivis d'une intervention de dernière minute du gouvernement fédéral qui vient bouleverser tout le processus.

Pour conclure, s'il y a une chose positive à retenir de ce différend commercial actuel, au-delà de notre nouveau sentiment de fierté nationale, c'est bien l'engagement à prendre plus au sérieux la rationalisation des exigences fédérales et provinciales.

Je vous remercie de votre attention et j'attends vos questions avec impatience.

Le président: Je tiens à remercier de nouveau nos deux premiers invités.

Nous allons à présent entamer une série de questions.

Monsieur Malette, à vous la parole pour les six prochaines minutes.

Gaétan Malette (Kapus-kasing—Timmins—Mushkegowuk, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Nighbor, je tiens d'abord à vous remercier d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer.

De 2017 à il y a six mois seulement, les droits de douane imposés par les États-Unis au secteur forestier canadien étaient de l'ordre de 14 % ou 15 %. Que s'est-il passé au cours des six derniers mois? Dans quelle mesure votre secteur a-t-il été affecté au cours des six derniers mois?

Derek Nighbor: Nous avons perdu environ 2 000 emplois au cours des derniers mois. Voilà l'impact réel sur l'emploi. Le programme du gouvernement — c'est-à-dire le financement accordé par le ministère d'Emploi et Développement social Canada — visait à soutenir 6 000 travailleurs, et nous atteignons rapidement ce seuil. Avant que la situation ne s'aggrave, je veux m'assurer que nous sommes en mesure de planifier les choses si ce problème traîne en longueur.

Nous avons commencé à voir plus de fermetures, d'est en ouest, au cours de la dernière semaine. Comme vous le savez, certaines d'entre elles ont été annoncées dans le Nord de l'Ontario la semaine dernière. Nous sommes un secteur très intégré, de sorte que nos usines de pâtes et papiers dépendent des copeaux provenant des scieries. N'oublions pas toute la chaîne de valeur lorsque nous réfléchissons à la façon de renforcer notre secteur, car il y a des possibilités de soutenir nos usines de pâtes et papiers.

Nous aurons besoin de mesures de soutien différentes de celles des scieries, mais les perturbations commencent à se faire sentir dans toute la chaîne de valeur. En discutant avec M. Geffros un peu plus tôt, j'ai appris que cela commence à se répercuter sur tous les maillons de notre chaîne de valeur. Plus cette situation durera, plus les choses s'aggraveront.

Gaétan Malette: Vous avez tout à fait raison au sujet de l'ensemble de la chaîne de valeur. Nous avons vu récemment à Kapuskasing à quel point cela aurait pu être désastreux.

Y a-t-il des lacunes dans le prêt de 700 millions de dollars de la BDC? L'industrie a-t-elle trouvé un moyen de s'en prévaloir?

Derek Nighbor: Je viens de recevoir une note selon laquelle le site Web a été mis en ligne hier soir, alors c'est encore nouveau. Le cabinet de la ministre Joly nous a dit avoir essayé de faire en sorte qu'il y ait le moins de bureaucratie possible. Nous verrons, et nous donnerons notre avis si c'est effectivement le cas.

Ce programme impose aux entreprises un plafond d'environ 20 millions de dollars. C'est la limite. Certaines de nos entreprises paient des droits sur leurs expéditions de 4, 6, 8 ou 10 millions de dollars par mois. C'est pourquoi le crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane jouera un rôle important dans leur cas.

À l'échelle du pays, si la situation perdure, un montant de 700 millions de dollars ne suffira pas. Nous devons simplement nous préparer à ce qui pourrait suivre. Nous reconnaissons toutefois qu'il s'agit d'une première étape importante.

Gaétan Malette: Ressources naturelles Canada a investi, en avril, 500 millions de dollars dans le déploiement du fonds pour les produits et le marché. En quoi cela aide-t-il l'industrie forestière?

Derek Nighbor: Nous aimerions en bénéficier plus tôt.

Cet argent servirait principalement à accélérer l'innovation et à soutenir le développement des marchés d'exportation. Nous travaillons avec les secteurs du bois massif modulaire préfabriqué pour voir comment certaines de nos usines peuvent être modernisées afin de soutenir leurs activités et d'accroître les débouchés sur le marché intérieur. C'est ce que nous comptons faire.

Plus vite les fonds seront débloqués, mieux ce sera. Nous pourrions nous atteler à la tâche. Il s'agit surtout de renouveler le financement de certains programmes de base avec un petit supplément. Encore une fois, nous en sommes reconnaissants. Nous aimerions toutefois que les choses bougent un peu plus rapidement.

• (1555)

Gaétan Malette: Pour revenir au prêt de 700 millions de dollars de la BDC, il est destiné à la modernisation et à l'amélioration.

Derek Nighbor: Je n'ai pas passé en revue toutes les spécifications du programme. Je crois comprendre que le but est de soutenir les liquidités et d'offrir des garanties pour les prêts afin que les entreprises puissent avoir l'assurance de pouvoir régler leurs factures.

Gaétan Malette: Votre industrie sera bien informée à ce sujet, car le site Web a été mis en ligne hier.

Derek Nighbor: Le cabinet de la ministre Joly a dit très clairement vouloir savoir comment les choses se passeront. Je m'attends donc à ce que nous ayons un peu d'information à communiquer d'ici une semaine ou deux.

Gaétan Malette: Quelles autres recommandations auriez-vous à faire au gouvernement fédéral pour soutenir l'industrie du bois d'œuvre?

Derek Nighbor: Je pense que la première recommandation concerne la négociation. Nous comprenons que c'est vraiment difficile. S'il y a moyen d'aider le gouvernement à aborder la discussion différemment pour inciter les États-Unis à parler du bois d'œuvre — et je ne veux pas de négociations en public —, nous sommes prêts à contribuer aux efforts autant que possible.

J'ajouterais que nous accueillons favorablement les autres mesures de soutien. Le secteur du logement est important sur le plan social pour permettre à notre pays de faire face à la crise de l'abordabilité, et il en va de même pour la diversification des marchés.

Nous vendons pour 8 milliards de dollars de bois d'œuvre par année aux États-Unis. Nous en vendons pour 1 milliard de dollars au Japon. Nous ne trouverons pas 8 milliards de dollars du jour au lendemain. Ce n'est pas une raison pour ne pas nous mobiliser et faire tout notre possible à cet égard, mais nous devons comprendre le contexte. L'acier offre d'énormes possibilités à l'échelle nationale, et l'aluminium peut se réorienter assez rapidement vers d'autres marchés. Pour le bois d'œuvre, nous avons un peu plus de défis à relever.

Gaétan Malette: Je vous remercie.

Le président: Il vous reste 45 secondes. Vous n'êtes pas obligé de tout utiliser.

Gaétan Malette: C'est bon. Je vais en rester là.

Merci, monsieur Nighbor.

Le président: Nous allons passer à M. Danko.

Monsieur Danko, vous avez six minutes.

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à vous deux d'avoir pris la peine de vous joindre à nous cet après-midi.

Mes questions s'adressent principalement à M. Nighbor, mais monsieur Geffros, si vous souhaitez intervenir, n'hésitez pas à le faire.

Nous avons beaucoup parlé de la taille du secteur et de l'importance de l'industrie forestière pour le Canada; je crois que vous avez dit que la valeur des recettes d'exportation est la quatrième en importance au pays. Nous avons également beaucoup parlé des droits de douane et des mesures de soutien actuelles.

J'aimerais poser une question sur les débouchés commerciaux dans le contexte nord-américain et dans le contexte mondial. Nous avons parlé des scieries, du bois de section et des pâtes et papiers, mais pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les possibilités pour les produits manufacturés à valeur ajoutée dans le secteur forestier?

Derek Nighbor: Il y a toujours eu une saine tension entre les fabricants primaires, que je représente, et les fabricants secondaires. Ces derniers se plaignent de ne pas obtenir les pièces dont ils ont besoin avec les caractéristiques nécessaires, que ce soit en matière de qualité, de dimensions ou de niveau de séchage. Le secteur du bois modulaire préfabriqué représente moins de 10 % du marché. En Suède, on parle de 85 %. Il y a là-bas une industrie de pointe. C'est un peu l'histoire de l'œuf et de la poule. Pourquoi vendrais-je quatre pièces ici alors que je peux en vendre 400 là-bas?

Comme je l'ai dit, cela ne résoudra pas tous nos problèmes, mais ce sera un moyen de favoriser les débouchés et la croissance. De plus, nous pourrions ainsi relever le défi social et économique auquel fait face notre pays.

L'essentiel, à mon avis, réside dans le travail que nous menons actuellement. L'Association des produits forestiers du Canada travaillera avec le Conseil canadien du bois, en collaboration avec le gouvernement, pour rassembler les divers intervenants de la chaîne de valeur, lors d'une réunion qui se tiendra à Toronto dans quelques semaines, afin de discuter de la façon d'améliorer un peu les points de liaison. Y a-t-il lieu d'innover dans, disons, une dizaine ou une vingtaine de scieries qui pourraient se trouver à proximité d'une nouvelle usine modulaire?

J'ai assisté à l'ouverture d'Element5 à St. Thomas, en Ontario. Ce fabricant de bois massif a investi plus de 100 millions de dollars pour élargir ses activités. Ce n'est pas quelque chose que nous pouvons reproduire partout au pays, mais je pense que nous pouvons examiner les modèles de carrefours et l'emplacement des installations. Il y a plus de 500 scieries dans tout le pays. Si nous pouvons moderniser une vingtaine pour soutenir un secteur émergent et obtenir, en collaboration avec le gouvernement, des garanties de vente ou des engagements afin de donner des assurances à ces entreprises, ce sera une occasion à saisir.

Je suis très prudent quand j'en parle. Cela ne règlera pas le problème, mais c'est l'un des outils dont nous disposons pour atténuer le coup.

• (1600)

John-Paul Danko: Pour approfondir un peu la question, je pense que les Canadiens considèrent le secteur forestier comme l'une des principales industries qui ont fondé le pays, et ils sont très fiers que la foresterie fasse partie de notre patrimoine national.

Je veux vous donner l'occasion de parler de notre compétitivité mondiale et de la façon dont nous nous comparons à nos concurrents non seulement dans le monde entier, mais aussi en Amérique du Nord, sachant que la qualité de nos produits constitue un avantage concurrentiel pour le Canada.

Derek Nighbor: La qualité du produit est justement la raison pour laquelle les gens se tournent vers le Canada pour la construction de logements, surtout aux États-Unis. On veut construire avec du bois d'œuvre cultivé dans le Nord du Canada parce qu'il ne se déformera pas. C'est le matériel idéal pour charpenter les maisons. Il faut éviter le pin jaune du Sud que l'on expédie par train depuis Tallahassee et qui se déforme avant même d'arriver à Denver.

Nous avons un avantage naturel. C'est aussi pourquoi la part de marché de 6 % que nous avons perdue depuis 2017 a été récupérée par la Suède, la Finlande et l'Autriche. Nous ne l'avons pas perdue au profit des États-Unis. Vous souvenez-vous de la montée en flèche des prix du bois d'œuvre pendant la pandémie? Même dans ce contexte, les États-Unis ne pourraient pas augmenter considérablement leur capacité. Ils pourraient abattre tous les parcs nationaux, mais ils n'ont pas la main-d'œuvre nécessaire sur le terrain. Ils n'ont pas la capacité des scieries.

Je ne veux pas trop faire le malin en disant cela, mais c'est ce qui est très frustrant. En fait, les États-Unis ont besoin de nous, et ils comblent maintenant l'écart en achetant du bois européen. Je ne vois pas en quoi une telle approche est dans l'intérêt de la prospérité et de la sécurité de l'Amérique du Nord.

John-Paul Danko: Merci. Je pense que c'est un contexte très important.

J'aimerais connaître votre avis sur un autre contexte: l'industrie forestière est considérée aujourd'hui comme une ressource durable et renouvelable. Comment envisagez-vous, dans le cadre de la stratégie climatique du Canada, la transition de certaines de nos méthodes de construction à forte teneur en carbone vers des solutions intégrant des matériaux durables à faible teneur en carbone intrinsèque et d'autres choses de ce genre? Selon vous, comment l'industrie forestière peut-elle contribuer à nos objectifs environnementaux?

Derek Nighbor: C'est une bonne question.

C'était avant mon arrivée, mais nous avons été la première industrie à Ottawa, sauf erreur, à appuyer le Protocole de Kyoto. À l'époque, cette décision de l'Association des produits forestiers du Canada avait suscité beaucoup de controverses.

Lorsque les engagements de Paris 2030 ont été annoncés, nous avons été l'une des premières industries au pays à établir un plan d'action, qui vise notamment la réduction des risques de feux de forêt grâce à une meilleure gestion. Le plan prévoit également le remplacement de matériaux à plus forte intensité carbonique dans l'environnement bâti et l'utilisation de certains résidus de bois, qui seraient autrement des déchets, pour les transformer en bioénergie. Les possibilités sont nombreuses, d'un bout à l'autre du secteur.

Je pense que nous demeurons résolus à accomplir ce travail dans l'immédiat. Ce qui m'inquiète beaucoup aussi, c'est qu'à cause du recul de la production et de la fermeture d'autres scieries, le nombre de forestiers risque de diminuer. S'il y a moins de présence sur le terrain, cela signifie plus d'incendies. Pour avoir visité moi-même la région de M. Malette, je sais qu'il y a des zones qui, à défaut d'une gestion active, poseront beaucoup de problèmes au cours des 10 ou 20 prochaines années.

La foresterie est un outil qui nous permet d'atteindre les objectifs climatiques, tout en stimulant les possibilités économiques qui sont si importantes pour les localités rurales et nordiques.

Le président: Je vous remercie.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour six minutes.

Mario Simard (Jonquière, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Nighbor, dans votre déclaration liminaire, vous avez bien noté le fait que, dans les dernières semaines, lorsque le gouvernement parlait du conflit commercial avec les États-Unis, il mentionnait l'acier, l'aluminium et le secteur énergétique, mais il mettait le secteur forestier de côté. Je comprends votre déception. Quand on connaît les dynamiques, c'est très embêtant.

L'aluminium du Québec est fait chez nous, au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Loin de moi l'idée de minimiser la crise, mais on sait que les alumineries, avec la prime du Midwest, sont capables de faire payer une partie des droits de douane au suivant. C'est malheureux et ça rend la situation difficile, mais elles sont quand même capables de maintenir leurs activités. J'en veux pour preuve la sortie de Jérôme Pécresse en fin de semaine, qui indiquait qu'il n'y avait pas de catastrophe dans le secteur de l'aluminium. On ne peut pas dire la même chose pour le secteur forestier.

J'ai bien apprécié ce que vous avez dit sur le programme de la BDC, soit la Banque de développement du Canada. J'y reviendrai peut-être, mais il y a une proposition qui circule depuis quelques semaines et qui est différente de celle de la BDC. Actuellement, il y a environ 12 milliards de dollars du secteur forestier qui dorment aux États-Unis. Pendant un certain temps, des gens parlaient de racheter une partie de ces dettes, comme ça se fait par l'entremise de fonds spéculatifs. Je comprends que les sommes sont très élevées. La proposition qui circule présentement consiste à racheter 50 % des droits compensateurs et antidumping de façon prospective, c'est-à-dire à la fin de chaque mois.

J'aimerais entendre vos commentaires là-dessus, car je sais que vous êtes au courant. Je ne veux pas vous mettre dans l'embarras, parce que je sais que vos membres ne pensent pas tous la même chose, mais est-ce que ça représente une solution pour vous, quoique assurément temporaire, qui permettrait à de nombreux acteurs du secteur forestier de poursuivre leurs activités?

• (1605)

[Traduction]

Derek Nighbor: Écoutez, c'est une excellente observation et une excellente question. Je vous suis reconnaissant du leadership dont vous faites preuve en attirant l'attention sur cet enjeu. Je sais que vous avez organisé un événement ici, la semaine dernière, auquel certains de nos membres ont participé.

En principe, je dirais que oui. Vous soulevez un point propre à notre secteur dans le contexte général de ce différend commercial: depuis que nous avons commencé à payer des droits en 2017, plus de 10 milliards de dollars dorment dans le Trésor américain et ils ne seront versés que lorsqu'un accord sera conclu.

Là où votre approche a été prudente — et nous sommes toujours en train de la mettre à l'essai auprès de nos membres partout au pays —, c'est que vous envisagez de l'appliquer aux paiements à venir, et non rétroactivement. En principe, nous sommes tout à fait

d'accord là-dessus et nous faisons certaines démarches en nous inspirant du travail que vous avez entamé avec Unifor — et Unifor en fait autant — pour voir comment nous pouvons faire fonctionner le tout et obtenir un soutien plus large à l'extérieur du Québec. C'est ce que nous faisons maintenant.

Je dirais qu'il y a une discussion active sur la possibilité d'en faire plus avec les fonds existants. C'est sans doute un peu plus difficile, et ce, pour de nombreuses raisons. Je pense que le moment est venu de faire preuve de créativité et de mettre toutes les options sur la table. Si ce différend dure encore des semaines et des mois, cela aura des effets dévastateurs sur beaucoup de collectivités et de familles.

Je me réjouis donc de cette initiative. J'en ai d'ailleurs parlé à Unifor plus tôt aujourd'hui. Nous continuerons de collaborer pour voir si nous pouvons en faire une solution plus définitive et plus robuste.

[Français]

Mario Simard: Merci beaucoup.

La majorité des intervenants avec qui j'ai discuté du secteur forestier insistent sur un aspect: le secteur forestier, c'est une chaîne. À partir du moment où on perd certains joueurs, que ce soit les scieries ou les consommateurs de copeaux, on fait dérailler une portion de la chaîne, et il devient difficile de maintenir cet écosystème. Le message que je reçois de nombreux entrepreneurs forestiers, c'est qu'ils ont peur présentement que les gros joueurs qui exportent du bois aux États-Unis tombent, ou entrent dans le marché canadien et fassent mal aux petits joueurs dont c'est le principal marché. On viendrait ainsi désorganiser totalement cette chaîne qu'est le secteur forestier.

J'aimerais entendre vos commentaires là-dessus.

[Traduction]

Derek Nighbor: Je pense que c'est un point important. C'est pourquoi je suis d'avis que, dans l'intervalle, nous devons nous assurer que les mesures de soutien sont en place et que les petites entreprises peuvent s'en prévaloir.

Cela dit, je constate beaucoup de convergence, car les petites et les grandes entreprises travaillent ensemble. Il y a toujours des inquiétudes dans une période de ralentissement comme celle-ci. Si cette situation perdure, qui va survivre? Qui risque de ne pas y arriver? Je pense que c'est une réalité du monde des affaires, mais j'observe une forte convergence dans les valeurs et dans ce que les gens souhaitent pour les entreprises, petites et grandes.

Encore une fois, nous savons que c'est une tâche difficile, mais il est essentiel de parvenir à une entente sans tarder afin d'avoir une certaine stabilité. C'est notre priorité absolue.

Entretemps, comment pouvons-nous soutenir les petites et les grandes entreprises? Il y a le crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane, comme je l'ai mentionné, mais la BDC accorde aussi des fonds. Si nous devons prolonger ces mesures, il faudra réfléchir à leurs modalités éventuelles.

[Français]

Mario Simard: En ce sens, je sais que le gouvernement veut lancer le programme Maisons Canada. Avant que de nombreuses entreprises soient capables de reproduire le modèle de Chantiers Chibougamau — je vous donne cet exemple parce que c'est celui que je connais très bien —, il va falloir attendre quelques années avant de vivre cette transformation où il y a plus de valeur ajoutée. On ne pourra pas y arriver en cinq ou six mois.

Dans l'intervalle, que pourrait faire le gouvernement pour qu'on arrive à avoir plus de valeur ajoutée et plus de transformation dans le secteur forestier?

[Traduction]

Le président: Il vous reste 30 secondes, monsieur Nighbor.

Derek Nighbor: Je serai très bref.

Il y a beaucoup de politiques... l'examen des codes du bâtiment. La sécurité, les incendies et les activités sismiques sont tous extrêmement importants. La science et les aspects techniques doivent primer.

Je pense qu'il est possible d'élargir les codes du bâtiment. Pourquoi les logements de cinq à six étages construits en bois sont-ils plus courants en Colombie-Britannique qu'en Ontario et au Québec? Je pense que c'est le moment de faire un examen introspectif à l'échelle nationale pour voir ce qui est important, sachant qu'il faudra un peu de temps avant d'en arriver là. Cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas nous engager à le faire.

M. Verreault vous en parlera plus tard aujourd'hui.

• (1610)

Le président: Merci beaucoup à vous deux.

Chers collègues, nous passons maintenant à notre deuxième série de questions. Nous allons commencer par M. Tochor, qui sera suivi de M. McKinnon et de M. Simard.

Monsieur Tochor, vous avez cinq minutes.

Corey Tochor (Saskatoon—University, PCC): Je vous remercie.

Monsieur Nighbor, combien d'emplois ont été perdus dans le secteur forestier depuis les élections d'avril?

Derek Nighbor: Nous en avons perdu environ 2 000, selon mes derniers calculs.

Corey Tochor: Ces gens reçoivent actuellement des prestations d'assurance-emploi, je suppose.

Derek Nighbor: Je ne peux pas me prononcer là-dessus. Il y a eu quelques cas ces derniers jours. Nous espérons que les périodes d'attente seront éliminées.

Je ne peux pas faire de commentaires. Unifor pourra peut-être vous donner une réponse à ce sujet plus tard aujourd'hui.

Corey Tochor: Nous entendons parler de tout l'argent que les libéraux injectent dans le secteur. Or, sur les 1,2 milliard de dollars qu'ils ont annoncés, 700 millions de dollars sont destinés à des garanties de prêts pour les entreprises qui ne survivraient pas si M. Carney n'obtenait pas d'accord sur le bois d'œuvre. Il y a 700 millions de dollars en prêts, et les 500 millions de dollars pour la dynamisation du secteur proviennent en fait du renouvellement du financement provenant de RNCan par l'entremise du Service canadien des forêts.

N'est-il pas juste de dire que cette annonce d'un investissement de 1,2 milliard de dollars n'est qu'une solution de fortune à ce qui constitue un grave problème pour l'industrie?

Derek Nighbor: Eh bien, nous avons dit que c'était un premier pas dans la bonne direction, mais vous pourriez dire qu'il s'agit d'une solution de fortune. Je dirai ceci: si les droits de douane de 45 % sont maintenus pendant encore un, deux ou trois mois, un investissement de 1,2 milliard de dollars ne sera pas suffisant.

Corey Tochor: Qui a été le dernier premier ministre à conclure un accord sur le bois d'œuvre?

Derek Nighbor: C'est le premier ministre Harper qui l'a fait.

Corey Tochor: Si M. Carney n'obtient pas un accord fructueux, des milliers d'emplois seront perdus partout au Canada. Est-ce exact?

Derek Nighbor: Oui.

Corey Tochor: Nous avons parlé de l'approvisionnement national et un peu de l'approche « Équipe Canada ». Vous avez souligné que l'industrie sidérurgique — pas celle du bois — était l'une des industries stratégiques dont on parlait au sud de la frontière. Nous savons que l'industrie sidérurgique est très contrariée par le fait que le gouvernement contribue au financement des traversiers en Colombie-Britannique qui viennent de Chine et qui sont fabriqués avec de l'acier chinois. Ce doit être révoltant. Il est frustrant que vous ne soyez même pas inscrit sur la liste des partenaires dans ces communications.

Ensuite, il y a des informations publiées dans les médias, comme le rapport de BlackRock. Je ne sais pas si vous l'avez lu. Il y est question de certains processus d'achat. Vous avez dit que nous devons trouver des moyens d'utiliser plus de bois canadien à l'échelle nationale.

Avez-vous lu ce rapport?

Derek Nighbor: Je ne l'ai pas vu.

Corey Tochor: Parlons de la qualité de notre bois canadien. Le bois de noyer brésilien est-il de meilleure qualité que le bois d'œuvre canadien?

Derek Nighbor: Non, pas pour la construction d'une maison.

Corey Tochor: Il n'est pas mieux pour construire une maison, mais je parle de la situation en général.

Derek Nighbor: Ce bois est peut-être préférable pour la fabrication de meubles ou autre chose.

Corey Tochor: C'est ce dont il est question dans le rapport.

Nous fabriquons des meubles avec du bois d'œuvre, n'est-ce pas?

Derek Nighbor: Oui, mais...

Corey Tochor: Serait-il avantageux d'utiliser plus de bois canadien, alors?

Derek Nighbor: Oui.

Corey Tochor: Je pose la question parce que nous avons appris que le Centre de collaboration sur les matériaux énergétiques verts du Conseil national de recherches du Canada en Ontario, un projet de 58,9 millions de dollars achevé l'an dernier, a connu un dépassement des coûts de près de 77 millions de dollars. Quel bois ont-ils utilisé dans leurs tables de pique-nique ou dans leurs meubles de jardin? C'était du noyer brésilien, totalisant 290 000 \$.

En tant que membre d'Équipe Canada, vous savez que nous sommes censés acheter des produits canadiens. Comment conciliez-vous cela avec le fait que le gouvernement lui-même achète des meubles fabriqués à partir de noyer brésilien et non de matériaux canadiens?

Derek Nighbor: J'aimerais bien obtenir cette information de votre part. J'hésite à trop en parler, mais nous devrions acheter plus de produits canadiens ici. C'est par là qu'il faut commencer. J'espère que les engagements relatifs aux nouvelles approches en matière d'approvisionnement permettront d'atteindre cet objectif.

Corey Tochor: Ils ont eu 10 ans pour améliorer ces procédures, et ils ont échoué. Je crois que la position par défaut du gouvernement est d'acheter n'importe quoi sauf des produits canadiens. À l'heure actuelle, nous ressentons les effets de son incapacité à conclure l'accord sur le bois d'œuvre. Des travailleurs sont à la maison et veulent travailler, mais ils ne le peuvent pas.

À titre d'information, et pour les gens qui nous regardent à la maison, ce rapport de BlackRock a été publié le 27 octobre 2025, donc cette année. Il porte sur les dépassements des coûts et la situation absurde où le gouvernement fédéral prétend adopter une approche « Équipe Canada », mais se tourne ensuite vers d'autres pays pour répondre à ses besoins en bois. Cela en dit long sur ses intentions.

Pour revenir à l'un des...

Le président: Il ne vous reste que 30 secondes, monsieur Tochor.

Corey Tochor: D'accord. Nous allons conclure.

À l'heure actuelle, les produits de bois manufacturés ne sont pas pris en compte dans la politique d'achat de produits canadiens. Pourriez-vous fournir au Comité plus de renseignements sur les raisons pour lesquelles ils devraient être inclus?

Derek Nighbor: Oui, je serai heureux de le faire. Nous avons collaboré avec le gouvernement au sujet des lignes directrices en matière d'approvisionnement, alors je serais heureux de faire part au Comité de certaines de nos réflexions à ce sujet.

Corey Tochor: Merci beaucoup. C'est formidable.

Le président: Nous allons passer à M. McKinnon, pour cinq minutes.

Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, messieurs, d'être ici aujourd'hui.

Je dois d'abord répondre aux questions de M. Tochor.

Monsieur Nighbor, Chrystia Freeland n'a-t-elle pas négocié un accord sur le bois d'œuvre résineux lorsque nous avons pris le pouvoir en 2015-2016?

• (1615)

Derek Nighbor: Le nouveau différend a commencé en 2015, et les droits ont commencé à s'appliquer en 2017. Par conséquent, le dernier accord sur le bois d'œuvre a été conclu sous le gouvernement précédent.

Ron McKinnon: Très bien.

Je vais passer à M. Geffros.

Je dois avouer que vous m'avez surpris, car lorsque nous pensons à la foresterie, nous pensons généralement au bois de charpente. Nous réalisons qu'il s'agit ici d'autre chose, comme l'emballage.

Vous avez indiqué que vous souhaitez que les emballages soient exclus des droits et des tarifs douaniers lorsqu'il s'agit d'exportations, etc. Est-ce que cela fait l'objet d'une mention distincte lorsque nous exportons? Comment cela se passe-t-il présentement?

Scott Geffros: Merci de cette question.

À l'heure actuelle, les emballages en bois qui servent à transporter des cargaisons sont considérés comme des accessoires qui servent au commerce. Ils ont toujours été exemptés et devraient toujours l'être.

C'est lorsque nous transportons des produits du Canada vers les États-Unis sous forme de cargaisons ou que nous vendons des emballages en bois comme marchandise que la question des droits de douane se pose. Aux termes de l'ACEUM ou de l'ancien ALENA, les emballages en bois ont été exemptés et nous n'avons pas été soumis à des tarifs particuliers ou à des droits de douane, mais certaines rumeurs circulent présentement selon lesquelles nous pourrions éventuellement être inclus dans les produits visés par ces droits. Pour le bien de notre chaîne d'approvisionnement et de nos réseaux d'approvisionnement, je crois qu'il est essentiel que nous continuions à être exemptés. Nous n'avons pas besoin que des coûts supplémentaires soient imposés aux articles sur lesquels repose l'approvisionnement en biens de consommation et de détail.

Ron McKinnon: Si nous exportons une cargaison de palettes, celles-ci seront soumises à des droits de douane, mais si nous exportons quelque chose qui se trouve sur une palette, cette dernière ne sera pas soumise à des droits de douane.

Scott Geffros: À l'heure actuelle, une cargaison de palettes à destination des États-Unis ne serait pas soumise à des droits de douane.

Je ne suis pas certain pour les autres pays, car il n'y a absolument aucune donnée sur la façon dont d'autres pays font leur commerce. Il est assez difficile d'exporter des emballages assemblés, car lorsqu'il s'agit d'une palette assemblée, c'est en grande partie de l'air que l'on exporte. En général, les marchandises exportées sont expédiées sous forme de composants ou de bois débité, comme on l'appelle.

Ron McKinnon: Avec les palettes dont vous vous servez, vous expédiez toutes sortes de matériaux. Vous expédiez du bois, bien sûr, mais aussi des chaînes stéréo, des micro-ondes, etc.

Quels sont les problèmes qui se posent à vous lorsque vous dimensionnez votre produit? Avez-vous une configuration nord-américaine standard? Comment cela changerait-il si vous deviez commencer à penser en fonction du commerce avec l'Asie ou l'Europe?

Scott Geffros: Actuellement, au Canada et en Amérique du Nord, la plateforme de 48 pouces sur 40 est celle qui est la plus utilisée dans la plupart des chaînes d'approvisionnement du commerce de détail. Évidemment, selon le type de marchandise transportée, des produits et des plateformes sur mesure sont disponibles. Différentes tailles sont utilisées dans différentes industries.

Lorsque nous commençons à traiter avec des pays européens et asiatiques et d'autres chaînes d'approvisionnement, nous nous intéressons aux dimensions métriques. La grande taille standard dans l'Union européenne est de 1 200 millimètres sur 800. C'est lorsque nous chercherons à diversifier le commerce que notre industrie en pâtira. Nous ne sommes pas en mesure de construire ce type de plateformes à grande échelle, et notre industrie du sciage n'est pas équipée pour fournir les composants métriques et de taille très précise dont nous avons besoin pour les construire.

Afin de pouvoir approvisionner ces différentes zones et ces différentes régions, et pour que nos fabricants puissent y acheminer leurs marchandises, nous allons assurément devoir changer certaines choses ici, au Canada. Nous devons rendre ces produits disponibles.

Pour replacer cela dans son contexte, j'étais au Texas il y a environ une semaine et demie, et j'ai visité l'un des plus grands producteurs de palettes des États-Unis. Il produit pour l'industrie pétrochimique, et 80 % de ses produits sont destinés à l'Union européenne. Or, ce producteur ne peut pas se procurer en Amérique du Nord la matière première dont il a besoin pour fabriquer ses palettes. L'alimentation de ses machines dépend des cargaisons de neuf conteneurs de matériaux brésiliens par jour. Cela s'explique simplement par le fait que nous ne découpons pas des composants suffisamment précis pour ces marchés.

Sur les marchés de l'Union européenne et de l'Asie, les réseaux de distribution fonctionnent avec des seuils de tolérance beaucoup moins élevés que les nôtres. Par conséquent, notre plateforme de 48 pouces sur 40 construite avec du bois tendre de qualité inférieure ne ferait tout simplement pas l'affaire.

Ron McKinnon: Quels types d'investissements devons-nous faire pour faciliter le commerce avec ces autres types de marchés?

Le président: Soyez bref, monsieur Geffros.

Scott Geffros: Aider les petits et moyens producteurs à s'automatiser pour produire ces plateformes est probablement essentiel. Il ne s'agit pas d'investissements colossaux, loin de là, mais ils contribueront à faciliter les échanges commerciaux.

Une autre façon d'aider serait de fournir aux scieries les équipements qu'il leur faut pour qu'elles puissent adapter leur coupe à d'autres dimensions.

• (1620)

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Simard, pour deux minutes et demie.

[Français]

Mario Simard: Merci, monsieur le président.

Monsieur Nighbor, il y a un problème majeur dans le secteur forestier, soit la difficulté de recevoir un soutien financier de la part du gouvernement fédéral.

Je crois qu'en 2022, on avait calculé que l'industrie forestière de ma région, le Saguenay—Lac-Saint-Jean, contribuait plus aux revenus du gouvernement que l'ensemble du soutien offert par le gouvernement à la filière forestière de tout le Québec, soutien offert à 75 % sous forme de prêts.

Une entreprise qui fait de la première transformation, comme une scierie, qui veut moderniser ses installations, qui essaie de faire af-

faire avec des organismes subventionnaires du gouvernement fédéral comme Développement économique Canada pour les régions du Québec, est immédiatement renvoyée à Affaires mondiales Canada. Généralement, la réponse y est négative, car on dit que le danger d'entrer en contradiction avec nos accords commerciaux avec les Américains est trop élevé. Ça laisse donc aux gens qui font de la première transformation dans le secteur forestier très peu de place pour réussir à avoir un levier financier de la part du gouvernement fédéral.

J'aimerais que vous nous en parliez. Est-ce que vous constatez aussi auprès de vos membres la difficulté d'avoir accès à du financement?

[Traduction]

Derek Nighbor: Je crois que le temps nous dira si les fonds de la Banque de développement du Canada seront débloqués. Je ne saurais trop insister sur l'importance des fonds de la Corporation de développement des investissements du Canada pour les grandes entreprises. Nous devons trouver une solution. Je crois qu'Algoma Steel est le seul grand acteur à avoir eu accès à ces fonds. Cela me semble un peu suspect, et c'est pour cette raison que nous avons décidé de regarder cela de plus près.

Certaines mesures du dernier programme d'aide au secteur du bois d'œuvre mis en place en 2017 par le ministre Jim Carr n'ont pas été très bien accueillies en raison de difficultés liées au programme de garantie de prêt. Comme on nous a assuré que ce programme était meilleur que le précédent, nous allons le suivre de près. Je serai heureux de vous faire part de mes observations lorsque nous en saurons un peu plus.

[Français]

Mario Simard: À ce sujet, je suis curieux.

Nous avons reçu quelques chiffres de la Banque de développement du Canada, vendredi. Si je calcule pour l'ensemble des joueurs au Canada, que ce soit en Colombie-Britannique, au Québec ou en Ontario, un total de 700 millions de dollars en garanties de prêt m'apparaît très peu, avec un maximum de 20 millions de dollars.

Comme il s'agit souvent de scieries de moins grande envergure, qui ont moins d'employés et moins de gens qui sont capables de faire ces démarches, j'ai peur que les joueurs qui sont le plus fragilisés y arrivent à un moment où l'enveloppe sera épuisée. Au lieu de fonctionner selon le principe du premier arrivé, premier servi, est-ce qu'il ne devrait pas y avoir une analyse plus fine pour donner un coup de main aux entreprises qui en ont vraiment besoin?

Finalement, c'est une question qui restera sans réponse, car mon temps de parole est écoulé.

[Traduction]

Le président: Merci. Votre temps est écoulé, monsieur Simard.

[Français]

Mario Simard: Si M. Nighbor veut répondre par écrit, ce serait apprécié.

Le président: C'est une bonne idée.

[Traduction]

M. Martel est le suivant, puis M. Guay, qui conclura cette série.

[Français]

Richard Martel (Chicoutimi—Le Fjord, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue M. Malette.

Monsieur Nighbor, je me pose une question.

Les Américains ont besoin de notre bois, les Américains ont besoin de notre aluminium, les Américains ont des besoins. Or, jusqu'à maintenant, ces besoins ne se font pas sentir ici, parce qu'on s'aperçoit que les Américains vont chercher leurs matières ailleurs. Est-ce que ça ne vous inquiète pas quand on dit qu'ils ont besoin de nous? S'ils ont vraiment besoin de nous, d'après vous, que va-t-il se passer à long terme? On dit qu'ils ont beaucoup besoin de nous, mais on dirait qu'ils s'organisent très bien en s'approvisionnant ailleurs.

[Traduction]

Derek Nighbor: C'est une bonne observation. Nous commençons à voir des signes de ralentissement de l'économie américaine. Il a fallu beaucoup de temps pour que les répercussions des droits se fassent sentir chez les consommateurs. Nous pouvons le constater dans le secteur de la construction et de la rénovation résidentielles.

Le marché immobilier américain est un indicateur très important pour nous. Pour chaque maison construite au Canada, il s'en construit sept aux États-Unis, et c'est pour cette raison que l'ampleur du marché américain est si importante pour nous. Ils ont prouvé qu'ils pouvaient s'approvisionner ailleurs, par exemple en Europe, mais pour l'instant, les Européens, dans le cadre de l'accord négocié entre l'Europe et les États-Unis, paient des droits de douane de 15 % sur leurs exportations vers les États-Unis, tandis que pour nous, ces droits sont de 45 %. Malheureusement, les Européens ont non seulement le bois, mais aussi un avantage de 30 points sur le marché actuel.

Cela dit, le stock européen de fibres diminue. Les engagements fondés sur le stock de fibres, ou l'approvisionnement en bois, se resserrent. Je ne sais pas ce que nous réservent les années à venir, mais dans l'immédiat, oui, les États-Unis se sont trouvés d'autres options.

• (1625)

[Français]

Richard Martel: Je veux être certain de bien comprendre.

Les Américains ont besoin de bois. Ils ont besoin de 30 % de notre production pour combler leurs besoins, n'est-ce pas?

Vous me dites que, depuis 2017, nous avons perdu 6 % du marché. D'après vous, si l'entente attendue traîne en longueur et qu'on ne règle rien, comme c'est le cas actuellement, où allons-nous être rendus en matière de perte de marché d'ici un an?

[Traduction]

Derek Nighbor: C'est une bonne question. Il est difficile d'y répondre, mais elle fait assurément intervenir un certain nombre de facteurs.

Premièrement, l'économie américaine va-t-elle rebondir? Le marché est très faible aux États-Unis en ce moment. S'il se redressait un peu, ce serait une option pour nous.

Deuxièmement, si nous constatons qu'après les ouragans et les catastrophes naturelles qui ont frappé les États-Unis, nous pouvons écouler notre bois plus rapidement là-bas, qu'en sera-t-il l'an prochain? Le troisième élément est le suivant: à quoi ressemble le stock forestier européen?

À un moment donné, nous devrons reconstruire l'Ukraine et Gaza, et l'Europe sera probablement en mesure d'approvisionner ces marchés. L'autre question à laquelle nous réfléchissons déjà est la suivante: si cela se produit, comment le Canada pourra-t-il se renflouer pour compenser les ventes de l'Union européenne à ces endroits?

C'est une bonne question, mais il est vraisemblablement trop difficile d'y répondre clairement.

[Français]

Richard Martel: Jusqu'à présent, depuis que l'actuel premier ministre est entré en fonction, 47 milliards de dollars d'investissements ont quitté le pays dans toutes sortes de secteurs.

Dans votre organisation, y a-t-il des gens qui ont quitté le Canada pour aller s'installer aux États-Unis?

[Traduction]

Derek Nighbor: Non, nous sommes un peu différents, et cela s'explique par... Il y a eu des fermetures, mais nous avons également assisté à de nombreuses fermetures du côté américain au cours de la dernière année, ce qui témoigne de la faiblesse du marché, tant dans le secteur des pâtes et papiers que dans celui du bois massif.

Nous avons assisté à des fermetures d'usines. Il est un peu plus difficile pour nous de fermer boutique et de déménager dans l'Illinois, comme ce serait le cas pour une usine du secteur de l'automobile. On ne ferait pas cela parce que l'essentiel du bois se trouve ici.

Notre grande demande est de faire avancer les choses sur le plan commercial. Régions les obstacles réglementaires et mettons-nous en marche. Espérons également que les marchés vont se redresser et donner ainsi à certaines de nos collectivités une chance de s'en sortir.

Le président: Si votre intention est de céder la parole, je vous signale qu'il vous reste 30 secondes.

[Français]

Richard Martel: D'accord. Je cède le reste de mon temps de parole à mon collègue M. Malette.

[Traduction]

Gaëtan Malette: Toutes ces mesures sont en place, mais comme il n'y a pas d'accord commercial, nous sommes dans une situation très difficile. Ce que le gouvernement ne semble pas reconnaître, c'est que pour certaines de ces 300 collectivités, il n'y a pas de solution de rechange. Quand on met fin aux activités, c'est un désastre.

Combien de temps pouvons-nous survivre? Dans votre secteur, nous le constatons chaque semaine.

Derek Nighbor: Comme je l'ai dit, notre secteur a perdu près de 2 000 emplois depuis avril. Si cela s'éternise, si les marchés continuent d'être lents, il y en aura des milliers d'autres. Cela ne fait aucun doute.

Gaëtan Malette: Nous avons besoin d'un accord. C'est la seule issue possible. Peu importe le programme.

Derek Nighbor: Nous aimerions voir l'accord le plus avantageux possible pour le Canada.

Le président: Merci à vous deux.

Monsieur Guay, vous conclurez cette heure. Vous avez cinq minutes.

Claude Guay (LaSalle—Émard—Verdun, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je suis heureux que M. Malette ait une baguette magique et qu'il sache exactement comment traiter avec M. Trump pour obtenir un accord.

Corey Tochor: C'est ce qu'a prétendu M. Carney.

Claude Guay: Je vous suggère de parler à M. Martel afin qu'il vous brosse un portrait de la présentation à laquelle M. Martel, M. Simard et moi-même avons participé vendredi avec la Banque de développement du Canada, qui nous a expliqué le programme.

Gaétan Malette: Nous venons d'entendre les experts.

Le président: Veuillez passer par la présidence et vous abstenir de badiner.

Claude Guay: Monsieur Nighbor, vous avez parlé de concurrence avec les Européens et de diversification. Que nous faut-il pour concurrencer les Européens et que devrait faire le gouvernement pour aider l'industrie à ce chapitre?

Derek Nighbor: Je pense que le problème actuel réside dans le fait que les Européens ont des coûts énormes. Ils ont d'énormes débouchés commerciaux en raison de l'écart entre les droits de douane qu'ils paient et ceux que nous payons. Si cet écart pouvait être comblé d'une manière ou d'une autre, cela nous aiderait.

Il n'y a pas que l'Europe. Le gouvernement de la Colombie-Britannique ou l'une des sociétés d'État de la Colombie-Britannique vient d'ouvrir un bureau au Royaume-Uni. Quels sont les débouchés là-bas? Il ne faut rien laisser au hasard maintenant.

Produits de bois canadien, qui travaille beaucoup sur les marchés d'exportation avec le soutien de l'industrie et du gouvernement examine ce que nous pouvons faire de plus au Japon et en Chine. Nous avons une activité de près de 4 milliards de dollars en Chine, mais malheureusement, après l'invasion russe de l'Ukraine, la Russie n'avait plus d'endroit où vendre son bois en raison des mesures commerciales prises à son endroit ou de la fermeture des marchés, et nous avons perdu une grande partie de notre part de marché en Chine. Il s'agissait là d'un autre événement géopolitique indépendant de notre volonté.

Il existe des débouchés en Inde, au Vietnam et en Corée du Sud, et il peut y en avoir au Japon. Le Japon recherche des produits de haute qualité. Certaines de nos usines se sont rééquipées pour répondre spécifiquement aux besoins des clients japonais. Je vous dis cela pour signifier que c'est possible. Ce n'est probablement pas possible à grande échelle pour les 500 usines, mais ce n'est pas une raison pour ne pas le faire. Quelles usines peuvent se donner cet avantage supplémentaire et innover pour l'avenir?

• (1630)

Claude Guay: Que peut faire concrètement le gouvernement pour faciliter cette transformation? Le programme de 500 millions de dollars est-il utile à cet égard?

Derek Nighbor: C'est un bon début. Comme je l'ai dit, nous verrons bien. Ce programme ne sera pas mis en œuvre avant avril. Ce

serait bien si cela se faisait plus rapidement, mais ces fonds sont précisément destinés à cela.

Je préférerais que l'on ne disperse pas les fonds un peu partout, mais que l'on se concentre plutôt sur la mise en relation des différents maillons de la chaîne de valeur et sur la saisie des occasions qui se présentent à nous. J'espère que c'est sous cet angle que les demandes seront examinées.

Claude Guay: Eh bien, les 500 millions de dollars dépendent de l'adoption du budget. Espérons que les partis d'opposition l'approuveront afin que vous puissiez les obtenir.

Vous avez parlé de la transformation des marchés. Qu'en est-il de la transformation des produits? Que peut faire l'industrie pour les producteurs primaires et le secteur des pâtes et papiers? Quel type de transformation devrions-nous encourager pour aider l'industrie en général?

Derek Nighbor: Je vais commencer par le secteur des pâtes et papiers.

J'ai discuté avec les gens d'une usine de l'Ouest canadien. Ils pourraient passer à un niveau supérieur pour produire un nouveau papier de haute qualité très demandé, et ils savent qu'ils pourraient ainsi éliminer un concurrent américain. Il ne s'agit pas d'un énorme investissement, mais c'est une perspective prometteuse.

Nous assistons à une cogénération d'énergie. Nous voyons apparaître des idées de capture et de stockage du carbone biogénique dans certaines régions du pays où cela est possible.

Du côté du bois d'œuvre, j'ai parlé un peu des préfabriqués modulaires en bois massif. Comment pouvons-nous promouvoir ces points de connexion de manière vraiment stratégique?

Il existe de nombreuses possibilités d'innovation. C'est l'argent qui provient du programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière et d'autres programmes de financement de Ressources naturelles Canada, et, espérons-le, du Fonds de réponse stratégique du ministère de l'Industrie, qui est assez solide.

Notre point d'ancrage au sein du gouvernement se trouve à Ressources naturelles Canada. Au fil du temps, une grande partie des fonds importants a été transférée au ministère de l'Industrie. Nous devons rappeler au ministère de l'Industrie que nous aimons être à Ressources naturelles Canada. Nous y trouvons un grand soutien. Cependant, en ce qui concerne les fonds, nous devons nous battre un peu plus pour obtenir notre juste part. Je crois que la ministre Joly le comprend, mais nous allons néanmoins continuer à lui demander — ainsi qu'au gouvernement — de quoi il retourne.

Claude Guay: Je présume que vous êtes en discussion avec le cabinet de la ministre Joly, avec nous et avec Ressources naturelles Canada au sujet de l'avancement de la distribution des 700 millions de dollars. Vous a-t-on dit que, non, cette somme ne serait pas bonifiée, ou est-ce que tout le monde attend de voir comment le programme va aller?

Derek Nighbor: Oui, tout le monde observe le programme. Le programme vient d'être lancé, donc encore une fois, je suis heureux de parler de...

Je pense que nous devons nous préparer et planifier des scénarios autour d'une table commune en misant beaucoup sur la collaboration entre le gouvernement, les syndicats et l'industrie. Au cas où la situation deviendrait vraiment alarmante, nous devons commencer à travailler dans cette optique dès maintenant et réfléchir à ce que pourraient être les autres programmes. M. Simard n'a donné qu'un seul exemple.

Le président: Je vous remercie.

C'est là-dessus que se termine cette première heure...

[Français]

Mario Simard: Excusez-moi de vous interrompre, monsieur le président. J'aimerais demander une chose à M. Nighbor, qui vient de dire quelque chose d'important sur la cogénération.

Monsieur Nighbor, il me semble que vous aviez un mémoire là-dessus, à moins que ce ne soit le Conseil de l'industrie forestière du Québec. On constate un arrimage difficile avec la politique sur les carburants propres. Pourriez-vous transmettre au Comité des informations à ce sujet? C'est pour le rapport de notre étude. Ce serait très important.

[Traduction]

Le président: Comme M. Simard vient de le dire, nous vous invitons à soumettre au Comité par écrit tout ce qui pourrait approfondir les réponses que vous avez fournies pendant la réunion. Nous recevons avec plaisir toute information complémentaire.

Je tiens à remercier M. Geffros et M. Nighbor d'être venus témoigner aujourd'hui. L'heure qui vient de passer était très instructive. Nous vous sommes vraiment reconnaissants de vos observations.

Chers collègues, nous allons suspendre la séance pendant environ cinq minutes pour laisser s'installer le deuxième groupe de témoins.

• (1630)

(Pause)

• (1640)

Le président: Chers collègues, nous reprenons nos travaux.

J'aurais quelques instructions à donner aux participants par vidéoconférence. Veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro et le mettre en sourdine lorsque vous n'avez pas la parole. Au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal d'interprétation approprié: le parquet, l'anglais ou le français. Les participants en personne peuvent quant à eux utiliser l'oreillette et sélectionner le canal souhaité, mais il n'y a personne dans la salle actuellement.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés par l'entremise de la présidence. J'entends des boutades de ce côté, mais je vais les ignorer.

Accueillons à présent le deuxième groupe de témoins, qui participent tous sur Zoom. Nous avons M. Frédéric Verreault, vice-président, affaires corporatives, Chantiers Chibougamau. Nous accueillons aussi M. Michel Vincent, économiste en chef, Conseil de l'industrie forestière du Québec. Enfin, d'Unifor, nous recevons M. Simon Lavigne, représentant national, Service de la recherche, et M. Daniel Cloutier, directeur québécois.

• (1645)

Claude Guay: Beau travail, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Guay.

Les témoins disposent chacun de cinq minutes pour leur déclaration liminaire. Ceux qui font partie de la même organisation, comme c'est le cas de certains témoins aujourd'hui, disposent de cinq minutes au total.

Nous allons commencer avec M. Verreault. Vous avez la parole.

[Français]

Frédéric Verreault (vice-président, affaires corporatives, Chantiers Chibougamau): Merci, monsieur le président.

Je remercie le Comité de prendre le temps aujourd'hui d'approfondir la question de notre filière industrielle ainsi que des perturbations et de la tempête parfaite qu'elle traverse. Nous vous sommes très reconnaissants de la curiosité que vous manifestez à notre égard, dans la mesure où vous jouez un rôle clé, évidemment. J'ai entendu des témoins du groupe précédent faire référence à l'exercice budgétaire, mais vous jouez un rôle clé à l'égard des politiques publiques déployées au Canada. Dans cet esprit, je vous remercie donc de prendre ce temps.

Je vais d'abord vous présenter Chantiers Chibougamau. Nous sommes une entreprise familiale qui compte 1 700 hommes et femmes, au Québec essentiellement. Nous avons des installations à Chibougamau, à Lebel-sur-Quévillon, à Landrienne près d'Amos, à La Sarre, à Béarn en Abitibi-Témiscamigue, à Matagami et à Mont-réal.

Nous transformons un peu plus de 15 % de la forêt résineuse du Québec, ce qui équivaut à environ 700 millions de pieds-planches de bois qui sortent de nos usines de sciage chaque année. Cela nous positionne donc parmi les 10 plus grosses entreprises de production de bois d'œuvre au Canada. De plus, nous avons un secteur d'activité extrêmement important dans le bois d'ingénierie, les structures de plancher à ossature légère ainsi que les poutrelles en I.

Notre usine de Chibougamau produit des poutrelles de plancher pouvant servir à bâtir 55 000 maisons neuves par année. À titre indicatif, le Québec bâtit 14 000 unités résidentielles neuves par année. Notre contribution à la construction résidentielle aux quatre coins de l'Amérique du Nord est donc immense. De plus, nous possédons une usine de pâte kraft. Il est donc possible que tous les lieux que vous visitez à Ottawa contiennent de la pâte kraft provenant de notre usine de Lebel-sur-Quévillon, qui génère également de l'énergie renouvelable en complément au procédé. Voilà donc en quelques mots notre organisation.

L'intérêt de vous parler aujourd'hui repose sur cette tempête parfaite que je mentionnais et sur les réponses à y apporter. Dans l'industrie forestière, on a depuis toujours l'habitude de parler du sujet en se concentrant sur l'industrie, sur les travailleurs et travailleuses et sur les entreprises comme la nôtre, mais on perd de vue la perspective à moyen et à long termes, soit la chaîne d'approvisionnement dont nous faisons partie.

Cependant, aujourd'hui plus que jamais, dans cette tempête parfaite, alors que nous sommes à la croisée des chemins, que nous nous mobilisons pour Maisons Canada, que nous connaissons une pénurie de logements au pays et dans le marché nord-américain, que nous souhaitons voir une reconstruction bientôt en Ukraine et à Gaza ainsi que la réactivation de l'économie russe actuellement sous pression, une quantité exceptionnelle de bois est rendue disponible.

Prenons cependant un seul pas de recul pour nous rappeler l'année 2021.

En 2021, il n'y avait ni l'Ukraine ni Gaza à reconstruire. Il n'existait pas de retard dans la construction telle qu'on la connaît aujourd'hui aux États-Unis, l'économie n'était pas au ralenti et l'on connaissait une pénurie de bois en Amérique du Nord. De notre point de vue, ce qui doit nous habiter aujourd'hui est la conscience de cette chaîne d'approvisionnement qui est sous pression, qui doit motiver les mesures à déployer pour soutenir la réponse à cette tempête parfaite.

Nos entreprises sont assez grosses et assez solides. Toutefois, là où le bât blesse, c'est chez nos sous-traitants, qu'on peut perdre dans tout le brouillard de cette tempête parfaite. Rappelons-nous qu'une chaîne est toujours aussi faible que le plus faible de ses maillons. Ces entreprises font partie de ce qui doit nous habiter aujourd'hui au moment de trouver des réponses à la tempête.

Il y a donc beaucoup de pain sur la planche. Certaines mesures gouvernementales sont en cours de déploiement. Nous soumettons [difficultés techniques] qu'on doive consolider en réponse à la crise actuelle. Je ne demanderais pas mieux que l'on puisse élaborer dans les prochains instants sur [difficultés techniques].

Merci, et à [difficultés techniques].

• (1650)

Le président: Je vous remercie, monsieur Verreault.

[Traduction]

Nous passons à M. Vincent.

Vous avez cinq minutes.

[Français]

Michel Vincent (économiste en chef, Conseil de l'industrie forestière du Québec): Le Conseil de l'industrie forestière du Québec est la voix du secteur forestier au Québec. Nous représentons le secteur des pâtes et papiers et du sciage. Vous venez d'entendre un de nos membres, Chantiers Chibougamau, dont nous sommes très fiers.

Nous remercions le Comité de nous donner l'occasion de témoigner devant lui aujourd'hui.

Cet été, le premier ministre Carney a fait l'annonce d'une mesure d'aide de 700 millions de dollars, ce qui nous a permis de croire que le gouvernement reconnaissait d'emblée l'importance économique de notre industrie sur les plans de l'emploi, des retombées économiques, de la balance commerciale — qu'on oublie souvent — et de la lutte contre les changements climatiques. D'ailleurs, nous tenons à souligner le travail de la Banque de développement du Canada, qui a réussi, en quelques semaines, à transformer l'annonce en un programme qui est aujourd'hui en plein déploiement.

Dans ce contexte, nous nous expliquons très mal, au Québec, la stratégie du gouvernement fédéral d'ignorer le secteur forestier dans ses négociations et de ne pas en faire un secteur aussi important que celui de l'aluminium ou de l'acier. C'est, du moins, l'impression qu'il nous donne.

Par exemple, actuellement, une entreprise de sciage de bois résineux au Canada ou au Québec qui exporte sur le marché américain doit payer une taxe de 30 % supérieure à ce qu'elle payait en juin dernier, alors que les prix n'ont augmenté que de 5 %. En effet, la

taxe supplémentaire est passée de 14 % à 45 %. Présentement, l'industrie assume plus de 80 % de cette taxe. Ça fragilise énormément les usines de sciage, comme on peut l'imaginer, mais aussi toute la filière forestière, car le secteur du sciage est la porte d'entrée de la fibre, comme nous l'avons entendu plus tôt.

Ces difficultés pourraient entraîner la fermeture temporaire ou permanente de scieries, ce qui pourrait entraîner la fermeture d'usines de pâtes et papier, faute d'approvisionnement. Cela pourrait créer un cercle vicieux en entraînant à son tour la fermeture de plus de scieries. Nous sommes donc dans une situation précaire. Comme l'a évoqué M. Verreault, c'est une tempête parfaite, dont les conséquences sont la perte d'emplois et la dévitalisation.

L'annonce du premier ministre Carney comprenait aussi un projet visant à construire plus de 500 000 maisons par année au Canada. Nous souscrivons pleinement à ce projet, évidemment, car même si son objectif de passer de 250 000 maisons par année à 500 000 maisons par année est très ambitieux, il permettrait de conserver au Canada un volume d'à peu près 2 à 2,5 milliards de pieds-planches. Comparativement aux 10 à 12 milliards de pieds-planches exportés aux États-Unis présentement, cela peut sembler peu. Cependant, il faut comprendre que les États-Unis ont absolument besoin de notre bois et que ce volume est non négligeable. Alors, il faut accélérer l'atteinte de cet objectif le plus rapidement possible.

Présentement, le secteur du bois d'œuvre se retrouve pour une quatrième fois ces quarante dernières années dans un contexte de négociations de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, ou entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, comme en 1989, en 1993 et en 2020. Pour la quatrième fois, il semble impossible d'inclure le bois d'œuvre dans l'accord commercial. Nous demandons au gouvernement du Canada de nous démontrer qu'il considère le secteur forestier de la même manière qu'il considère d'autres secteurs très importants, comme ceux de l'aluminium et de l'acier, et de réussir là où tous les autres gouvernements ont échoué auparavant, en incluant le bois d'œuvre dans la prochaine mouture de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, dans des conditions qui pourront faire l'affaire de toutes les parties.

Je vous remercie beaucoup.

• (1655)

Le président: Merci, monsieur Vincent.

[Traduction]

Je cède la parole à M. Lavigne.

Vous avez cinq minutes.

[Français]

Simon Lavigne (représentant national, Service de la recherche, Unifor): C'est M. Cloutier qui va faire l'allocution. Merci.

Daniel Cloutier (directeur québécois, Unifor): Merci, monsieur Lavigne.

Monsieur le président et membres du Comité, je vous remercie de nous recevoir aujourd'hui et de nous donner l'occasion de contribuer à votre étude sur l'industrie forestière.

Je suis le directeur québécois du syndicat Unifor. Je suis accompagné de mon collègue Simon Lavigne, représentant national au Service de la recherche.

Unifor est le plus grand syndicat du secteur privé au Canada. Nous représentons plus de 325 000 membres, dont 55 000 au Québec. En foresterie, Unifor compte 24 000 membres à l'échelle du pays, dont près de 14 000 partout au Québec. Nos membres travaillent à toutes les étapes de la chaîne forestière, dont la sylviculture, la lutte contre les incendies, les opérations forestières, le sciage, la fabrication de pâtes et papiers, le bois d'ingénierie, la bio-énergie, et j'en passe.

Je vais aller droit au but, car je sais que votre temps est limité. Voici certaines de nos principales préoccupations à l'heure actuelle.

Premièrement, si le gouvernement du Canada considère que la foresterie constitue un secteur stratégique de l'économie canadienne, ses actions doivent refléter cette importance. La forêt doit être un maillon central dans le cadre des négociations en cours avec les États-Unis. Elle doit aussi être une priorité en matière d'engagement du gouvernement avec les partenaires syndicaux et de l'industrie. Ce dialogue avec les parties doit être renforcé. Comme on l'a vu pour l'acier, l'aluminium et l'automobile, il est nécessaire de mettre sur pied des espaces de concertation formels. Les partenaires du milieu forestier se parlent et se coordonnent de manière croissante. Il est impératif que ces efforts soient élargis et qu'ils incluent davantage la partie gouvernementale.

Deuxièmement, si le gouvernement du Canada souhaite que le secteur forestier traverse la tempête actuelle, il doit s'assurer que les mesures de soutien sont à la hauteur et qu'elles peuvent produire des effets concrets sur le terrain. Nous faisons face à une attaque commerciale sans précédent, alors que des droits de douane de 45 % s'appliquent sur le bois d'œuvre depuis la mi-octobre. Dans moins de deux mois, les droits de douane atteindront 30 % sur les meubles et 50 % sur les armoires en bois. Le pire, c'est que rien ne nous dit que cette liste ne va pas s'allonger. En conséquence, la réaction à cette attaque doit être directe et ciblée, d'abord pour les travailleurs et travailleuses. La mise en place de mesures de soutien du revenu est essentielle. Cette aide doit aller au-delà de l'assurance-emploi, afin de garantir la sécurité économique de nos membres, qui subissent des réductions de cadence, des arrêts et des fermetures.

Si vous voulez assurer la rétention des travailleurs et avoir une main-d'œuvre qualifiée en région disponible pour la relance, il faut protéger leurs revenus par une aide bonifiée et directe. Voyez-le comme un transfert direct dans les économies rurales du Canada, qui paient la note de M. Trump pour tous les Canadiens. Peu de créneaux industriels subissent une attaque aussi frontale que la foresterie. Le danger de dislocation industrielle est bien réel: si on perd ces gens, ils ne reviendront plus, ce sera terminé. Plusieurs entrepreneurs en activités forestières, le premier maillon de la récolte, sont également devant une situation catastrophique. Certains sont sur le point de lancer la serviette. Il faut trouver des moyens additionnels pour les aider.

Il existe aussi des moyens pour soutenir les employeurs. Les plus petits joueurs se demandent quand et comment l'argent annoncé cet été va se rendre sur le terrain. Le déploiement des mesures d'aide est opaque et cette imprévisibilité leur nuit. Il faudra y voir.

En ce qui concerne les plus gros joueurs, qui disposent de moyens accrus, les solutions préconisées sont différentes. Ils souhaitent moins recevoir de nouveaux prêts ou de garanties. Ce qu'ils veulent, avant tout, c'est de ravoir leur propre argent qu'on leur confisque en ce moment à la frontière.

Unifor appuie donc la proposition qui consiste à racheter tous les mois, à partir de maintenant, 50 % des droits antidumping et compensateurs jusqu'au règlement du conflit. Ces sommes ont une valeur. Le gouvernement doit se solidariser avec les producteurs, et il sera le premier repayé au moment du règlement du litige. Cette solution a le mérite de maintenir les activités de production actuelle, de protéger celles à venir et de garder nos membres au travail.

Troisièmement, si le gouvernement du Canada veut bâtir une industrie forestière plus résiliente, il doit agir avec détermination. Il doit d'abord revoir sa stratégie industrielle et réduire notre dépendance aux exportations américaines. Nous sommes favorables à la diversification des marchés d'exportation, mais les expériences passées nous indiquent que ces efforts ne se font pas facilement ni rapidement. Dans le contexte actuel, nous croyons qu'il faut d'abord favoriser la demande pour le bois canadien ici même et miser sur la valeur ajoutée. Il faut orienter cette demande par des politiques publiques qui vont soutenir le développement de la fabrication et de la consommation nationale.

• (1700)

Le renforcement des politiques d'achat canadien et la mise sur pied d'un chantier national de construction résidentielle constituent des développements encourageants. Cependant, il faut aller plus loin. Voici quelques pistes de solution.

D'abord, il faut une révision exceptionnelle du Code national du bâtiment. Il faut augmenter massivement le recours aux produits du bois, particulièrement dans les créneaux commercial, institutionnel et industriel, là où les gains à réaliser sont les plus importants.

Ensuite, la reconnaissance et la réglementation du carbone intrinsèque des bâtiments seraient un moyen d'envoyer un signal concret aux producteurs et aux constructeurs et de susciter un effet direct sur la demande nationale, tout en répondant à nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Finalement, il faut faire des investissements ciblés dans la conversion et l'adaptation des sites de production. Les entreprises sont souvent craintives face aux risques associés au développement de nouveaux créneaux. Le gouvernement peut jouer un rôle clé pour faciliter cette transition et transformer les capacités de fabrication. Il doit à tout prix éviter le saupoudrage d'argent et les mesurées...

[Traduction]

Le président: Monsieur Cloutier, vous avez dépassé votre temps de parole. Je vous demanderais de conclure en quelques secondes.

[Français]

Daniel Cloutier: J'ai terminé.

[Traduction]

Le président: D'accord.

[Français]

Daniel Cloutier: Je vous remercie de votre écoute. Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président: Bravo aux témoins, qui ont bien livré leurs déclarations. Merci beaucoup.

Nous poursuivons avec la période de questions. Nous commençons avec M. Malette pour six minutes.

Chers collègues, je m'en voudrais de ne pas souligner la présence de M. Dawson et de M. St-Pierre, qui participeront à la prochaine série de questions. Bienvenue au Comité.

Allez-y, monsieur Malette.

[Français]

Gaétan Malette: Monsieur Verreault, merci de vous joindre à nous. Votre entreprise, Chantiers Chibougamau, est certainement un modèle pour le reste du Canada dans la chaîne d'approvisionnement du secteur forestier, qu'il s'agisse des usines de sciage ou des usines de pâtes et papiers. C'est intéressant.

Si j'ai bien compris, vous avez une capacité de production de 700 millions de pieds-planches. Est-ce exact?

Frédéric Verreault: C'est effectivement notre capacité de fabrication annuelle.

Gaétan Malette: C'est donc une bonne portion de l'argent qui dort dans les coffres américains qui vous revient.

Frédéric Verreault: Oui.

Gaétan Malette: Pouvez-vous nous expliquer comment fonctionnerait concrètement le rachat des droits de douane qui sont actuellement versés dans les coffres des États-Unis?

Frédéric Verreault: Absolument. Je vous remercie d'aller dans cette direction.

Il faut d'abord expliquer ce que sont des droits de douane. Je ne crois pas que tous les membres du Comité sont au fait de la différence entre les droits de douane et les tarifs. Un tarif, c'est une taxe. Lorsqu'on fait une vente de matériaux qui traversent la douane américaine, un prélèvement bancaire est tout de suite effectué au poste frontalier pour la valeur de la taxe. Le tarif est donc cette somme qui s'en va, comme toutes les taxes, dans le Fonds du revenu consolidé de l'État américain pour soutenir les besoins de fonctionnement de l'État américain.

Dans le cas des droits de douane que l'on paie et qui représentent 35 %, soit plus du tiers, du revenu d'une vente, ils sont prélevés de manière automatisée dans le compte de banque. L'argent tiré de ces droits est versé dans une sorte de fiducie, en parallèle. Cette mesure préventive a été instaurée par le département du Commerce américain. C'est comme si, en raison de certaines prétentions à l'égard du bois canadien, les États-Unis prenaient de l'argent et le versaient dans un compte parallèle. Le jour d'un règlement, comme ce fut le cas en 2006 dans le cadre d'une négociation commerciale, on conviendrait de la répartition de ces sommes.

À titre indicatif, en 2006, 80 % de ce que nous avons versé en dépôt aux États-Unis pour y vendre du bois d'œuvre a été retourné dans nos entreprises, dans nos communautés et dans la fiscalité canadienne. Il est hyper important de le relever, car on parle de 12 milliards de dollars. Évidemment, chacune des sommes qui reviennent dans la fiscalité canadienne a une portée matérielle sur les finances publiques. Si toutes ces sommes restent aux États-Unis, naturellement, on se prive collectivement d'une entrée de fonds matérielle importante. En contrepartie, en 2006, les 20 % restants sont demeurés aux États-Unis.

Dans le cas présent, les montants versés en droits de douane constituent un actif au même titre qu'un compte client dans une comptabilité d'entreprise. Par exemple, je pourrais vendre un compte client à des firmes privées, à mes banquiers, à des firmes américaines, ou à Exportation et développement Canada. Plus

concrètement, c'est une facture qui nous est due. Voici une illustration: d'ici à ce qu'un client me paie, je laisse à un autre un peu d'argent sur la table. Le jour où l'argent entrera, ce nouveau client aura la priorité pour récupérer son argent.

C'est la philosophie derrière le rachat de droits de douane. Naturellement, aujourd'hui, si vous nous donniez une baguette magique, qu'il n'y avait en aucune manière de problème de finances publiques et qu'on vivait dans un pays où tout est optimal, on travaillerait au rachat du montant de 12 milliards de dollars en droits de douane que la filière canadienne des produits du bois a payé collectivement aux États-Unis. Par contre, puisqu'il n'y a pas d'option ni de moyen d'agir là-dessus, c'est là qu'apparaît l'idée de racheter 50 % des droits de douane.

Je vous explique la raison derrière le 50 %. Une analyse a été faite de toutes les transactions de rachat ou de revente de droits de douane faites ces dernières années par des entreprises et des actionnaires détenteurs de droits de douanes payés, qu'il s'agisse d'entreprises américaines ou canadiennes et d'actionnaires américains ou autres. Ces droits de douane ont été traités comme un actif, sans subvention, sans aide gouvernementale, sans donner de chance à une industrie, simplement sur la base du marché, et ont été valorisés entre 29 % et 80 % de leur montant.

C'est la raison pour laquelle on estime que cette façon de faire est juste et équitable. Ce l'est aussi pour les Américains. Par exemple, aujourd'hui, je peux vendre des droits de douane à des firmes de produits financiers américains. Il s'agit d'un actif qui est légitimement reconnu comme tel dans la réalité économique et du milieu des affaires américains.

En coupant la poire en deux, en se solidarisant, le gouvernement canadien prend temporairement sur ses épaules 50 % de la responsabilité. De notre côté, nous restituons 50 % de nos revenus détournés en droits de douane. Cela se fait à coût nul. Le gouvernement prend une sûreté sur cet actif, qui n'a pas d'incidence sur ma reddition de comptes auprès de mes traiteurs bancaires, que ce soit en matière de ratio, de performance, de bilan, ou autre. En restituant ces revenus, on vient ainsi combler de manière importante une partie des pertes de revenu, qui se traduisent temporairement par des pertes d'exploitation tant que les sommes sont retenues dans les coffres américains.

Pardonnez-moi cette longue explication, mais le sujet est relativement complexe. Cette façon de faire a plusieurs avantages, on pourra y revenir. Pour les grandes lignes, cependant, j'espère avoir répondu à la question portant sur la formule de rachat des droits de douane.

• (1705)

Gaétan Malette: Merci, vous avez très bien répondu à ma question.

Monsieur Cloutier, on vient de perdre 2 000 emplois. Vous avez 300 000 membres. Quel serait le multiplicateur dans l'industrie?

Daniel Cloutier: En ce qui concerne les emplois indirects dont vous parlez, on parle généralement de trois à quatre pour un.

Le président: Merci, monsieur Malette.

[Traduction]

Je cède la parole à M. Guay pour six minutes.

[Français]

Claude Guay: Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup, messieurs Verreault, Vincent et Cloutier.

Monsieur Verreault, ça me fait plaisir de vous voir encore une fois. Je vous remercie d'être des nôtres.

Parlez-nous un peu des investissements qu'a faits Chantiers Chibougamau pour se transformer. Sans vendre vos recettes magiques à la concurrence, parlez-nous un peu de ce que vous avez fait pour vous transformer et de ce que pourrait faire l'industrie similairement.

Frédéric Verreault: Monsieur Guay, j'ai eu le plaisir de vous accueillir à nos installations de Chibougamau et j'invite tous les membres du Comité à nous rendre visite à leur convenance. Les accueillir me ferait le plus grand des plaisirs.

Ces investissements se sont déployés sur une trentaine d'années, mais je vais rétroceder l'histoire. Des barrières à l'exportation existaient déjà dans les années 1990. Comme notre usine était la plus au nord dans toute la structure industrielle forestière québécoise, nous constatons que notre bois était plus petit et qu'il avait des défauts esthétiques. C'est alors que nous avons commencé à joindre le bois. De fil en aiguille, nous avons commencé à fabriquer des poutrelles de plancher. Aujourd'hui, nous produisons 90 millions de pieds linéaires de poutrelles de plancher. Je tiens à préciser aux membres du Comité que 90 millions de pieds de poutrelles pourraient couvrir 5 fois le Canada d'un océan à l'autre. Il s'agit donc de beaucoup de poutrelles de plancher.

À Chibougamau, nous avons aussi la plus grosse usine de bois massif, pour la production de poutres, de colonnes de bois lamellé-collé et de panneaux de bois lamellé-croisé. Nous parlons beaucoup de bois massif comme outil de diversification et de décarbonation de la construction. D'ailleurs, cette aventure a commencé il y a plus de 20 ans. Un projet à la fois, nous nous sommes fait la main et nous avons développé notre métier. À l'époque, il était permis de construire des immeubles en bois massif de seulement quatre étages, mais aujourd'hui, au Canada, il est possible de construire jusqu'à 18 étages en bois massif. En une vingtaine d'années, le contexte initialement très restrictif s'est complètement élargi.

En matière d'investissements, il y a une chose sur laquelle je veux insister. Je vais parler de FPInnovations, un centre de recherche privé dont les activités couvrent tout le Canada et qui a joué un rôle névralgique dans le développement de ce panier de produits, du savoir-faire technique et des compétences réglementaires pour toutes les pratiques inhérentes à la sécurité de la construction en bois.

Nous reconnaissons humblement que nos produits de Nordic Structures ont une notoriété et rayonnent à l'échelle planétaire. Cela dit, si aujourd'hui nous produisions du bois lamellé-croisé et que ça crée un fort intérêt partout au pays et sur la planète, c'est à cause d'une autre crise parfaite, en 2009, qui combinait une crise économique mondiale et une crise forestière. À l'époque, FPInnovations faisait de la veille technologique et nous avait dit d'aller en mission en Autriche et en Allemagne. Il y a plus de 15 ans, nous sommes donc partis en mission et, à notre retour, nous avons investi dans ce programme.

Il est extrêmement important de souligner que les entreprises comme la nôtre sont aujourd'hui sous pression. La plupart de nos produits subissent une forte pression des marchés, et le maintien de nos contributions d'entreprise au financement de FPInnovations nous demande un effort colossal. Le plus sincèrement du monde, je dirais que le fait de maintenir ou même de rehausser le soutien du

gouvernement du Canada à FPInnovations aurait une portée à l'échelle du pays. Il s'agit d'un point extrêmement névralgique quant au développement de ces produits.

Ultimement, nous avons déployé des investissements privés allant de 200 millions de dollars à 300 millions de dollars au cours des 20 dernières années pour développer cette structure industrielle. Certes, tout ça fait de bien belles histoires aujourd'hui, mais il y a eu beaucoup d'erreurs, d'essais, de persévérance et d'entêtement. Enfin, c'est ce qui nous a amenés à ce panier de produits.

• (1710)

Claude Guay: Merci, monsieur Verreault.

Monsieur Vincent, vous avez parlé d'une possible somme de 12 milliards de dollars pour Maisons Canada. De mon côté, j'ai discuté avec un dirigeant de l'une des grandes compagnies papetières de l'industrie du bois. Comme les Américains ont besoin de notre produit de toute façon, il m'a dit que le fait de transférer deux ou trois points du marché américain au marché canadien créerait une pression énorme sur les prix du marché américain, que les Américains pourraient difficilement supporter. Expliquez-nous comment les prix évoluent sur le marché. De plus, dites-moi si j'ai eu raison de faire cette affirmation.

Michel Vincent: Vous avez parfaitement raison, monsieur Guay. Quand je vous parle d'un volume de 2 à 2,5 milliards de pieds-planches pour construire les 250 000 maisons supplémentaires, je suis loin de penser que ce n'est pas un gros volume. C'est un énorme volume même s'il ne représente qu'à peu près 20 % des 10 à 12 milliards de dollars que génèrent nos exportations. Il faut comprendre que c'est un volume qui représente de 4 à 5 % de toute la consommation des États-Unis dans une année. C'est énorme.

Traditionnellement, le secteur forestier du bois d'œuvre maintient des stocks très bas puisque ceux-ci sont dispendieux à conserver. Souvent, les entreprises coupent du bois en novembre, décembre et janvier pour se doter d'un stock de bois rond. Ce bois peut être coupé en mai, livré en juin et payé en juillet. Il est donc très dispendieux de conserver ce bois, et c'est pourquoi les stocks sont maintenant au plus bas niveau possible. C'est typique de notre industrie.

Une baisse de deux milliards de pieds-planches sur le marché américain aurait un effet immense sur les prix. Notre industrie est ce qu'on appelle une industrie à compétition parfaite. C'est toujours l'ensemble des forces de l'offre et de la demande qui s'expriment pour déterminer les prix. Retirer du marché américain un montant de deux milliards...

• (1715)

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Vincent.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour six minutes.

Mario Simard: Merci beaucoup.

Messieurs les témoins, je ne veux pas prendre beaucoup de temps et je vais m'effacer un peu pour vous laisser expliquer une proposition qui vient du milieu et qui semble faire largement consensus, tant auprès des groupes de travailleurs que des entreprises.

Monsieur Verreault, vous l'avez déjà un peu expliqué en réponse à M. Malette. J'aimerais que vous insistiez sur les avantages de la proposition que vous avez développée. Je sais que vous avez rédigé un document détaillant votre proposition et j'aimerais que vous le déposiez auprès des analystes pour qu'il puisse faire partie intégrante de notre rapport à venir. J'aimerais aussi entendre un peu parler de la proposition de la BDC et, si c'est possible, j'aimerais que MM. Cloutier et Vincent renchérisent par la suite.

Frédéric Verreault: Très bien, je déposerai mon document tout de suite à la fin de la réunion du Comité.

Je vais expliquer la genèse de cette proposition, qui se veut un peu une bouteille à la mer. Comme le sait M. Cloutier, qui dirige Unifor, quatre de nos usines ont des équipes, des travailleurs et des travailleuses qui sont représentés par Unifor. En 2025, dans le milieu industriel, on est très loin de la caricature du dirigeant d'entreprise et du leader syndical qui se battent comme chat et chien. Nous sommes solidaires dans le succès de nos activités et dans le succès de notre entreprise. J'ai lu que M. Cloutier s'inquiétait de la situation et nous nous en sommes parlé quelques jours plus tard. Je lui ai dit que, dans un monde idéal, oui, il y aurait un rachat complet des droits, mais je lui ai mentionné ce que j'expliquais à M. Malette il y a quelques instants. Comme M. Cloutier a reconnu le bien-fondé de mon idée, il a pris le taureau par les cornes avec la force d'une centrale syndicale pour pousser cette bouteille fermement à la mer, ce qui nous permet de vous en parler aujourd'hui. C'est la genèse de cette idée. Cette collaboration est très fluide entre le leader syndical qu'est Daniel Cloutier et notre organisation.

Avant de parler des avantages, j'aimerais toucher un mot sur le programme de garanties de prêt qui a été annoncé. Comprenez-moi bien: nous ne critiquons pas cette initiative et nous reconnaissons son mérite. Par contre, ce n'est pas une initiative à laquelle nous aurons recours, car elle ne répond pas à nos besoins. Notre entreprise est en santé, elle se porte bien. Nous ne sommes pas à court d'accès à du crédit. Essentiellement, notre problème, c'est que nos revenus sont détournés. Ce n'est pas un manque d'accès à du crédit. C'est pourquoi, malheureusement, nous devons nous contraindre à fermer temporairement une usine, comme notre usine de Témiscamingue-Béarn. C'est très différent comme besoin ou comme problème, auquel il faut apporter une réponse. Oui, le programme a du mérite et nous reconnaissons l'agilité de son déploiement. Nous n'avons donc aucune critique à ce sujet, mais ce n'est pas un outil qui nous permettrait de maintenir les activités en usine comme le rachat des droits.

Quel est l'avantage du rachat des droits? Le programme de rachat des droits permet de maintenir les activités quotidiennes de production dans les usines et ainsi leur habilité à contribuer à la fiscalité. Il permet de conserver leur emploi aux gens et de maintenir leur pouvoir d'achat tout en évitant le recours à l'assurance-emploi. Il permet de protéger la structure industrielle et les milliers de sous-traitants d'un écosystème extrêmement fragilisé par la tempête parfaite, en vue d'une reprise. En effet, je tiens à souligner qu'il y aura une reprise et un rétablissement, voire une augmentation de la demande par rapport au seuil de 2021-2022, où il y avait une pénurie. Il y a moins de matière première en Colombie-Britannique à cause d'une infestation d'insectes, de même qu'au Québec en raison des feux de forêt de 2023. Si on veut protéger la capacité de fabriquer des maisons avec nos matériaux renouvelables, outiller la résistance dans ce contexte de conflit commercial qui peut s'enliser, et surtout intervenir à coût nul sur la base du marché et en recourant à un outil of-

fert par le milieu financier américain, une initiative reposant sur le rachat des droits permettra de cocher toutes ces cases.

Mario Simard: Merci beaucoup, monsieur Verreault.

J'invite M. Cloutier à renchéir.

Daniel Cloutier: De notre côté, durant la pandémie, le bois d'œuvre a connu de très belles années: les prix étaient très élevés et la cadence de production était forte. Depuis les feux de forêt de 2023, par contre, la situation est beaucoup plus problématique. Nos membres vivent de l'incertitude et des pertes d'emploi temporaires, sans trop savoir quand les affaires vont reprendre. Plusieurs d'entre eux ont épuisé leur recours à l'assurance-emploi, compte tenu des pertes d'emploi successives.

D'ailleurs, on a vu cela dans tous les secteurs. Nous représentons des entrepreneurs et des opérateurs de machinerie forestière, entre autres, qui doivent acheter de l'équipement qui coûte 3 millions, 4 millions, voire 5 millions de dollars. Ils ont de grosses hypothèques et cela les grève énormément. Nous représentons des gens qui travaillent dans des communautés quasiment mono-industrielles, qui vivent de leur scierie et de la forêt.

Si l'incertitude actuelle et les pertes d'emplois se poursuivent, nous savons très bien que nous ne pourrions plus demander à nos membres de patienter. Traditionnellement, ils étaient habitués à ce qu'il y ait quelques semaines d'interruption dans une année. Tout le monde s'en accommodait, mais là, la situation prend tellement d'ampleur qu'ils commencent à désertir le secteur. Si on ne trouve pas une solution rapidement, nous ne serons plus capables de générer de l'espoir auprès de nos membres en leur disant qu'ils doivent s'accrocher. Ils vont aller ailleurs, et nous ne pourrions pas les récupérer. Nous allons peut-être les retrouver dans d'autres milieux industriels, puisque nous représentons des gens dans 23 milieux industriels, mais ce sera une hécatombe pour ce secteur-ci.

La solution qui a été présentée par M. Verreault est excellente, dans la mesure où elle maintient les gens au travail. C'est la première des conditions. Si on maintient les gens au travail, ils n'ont plus besoin de l'assurance-emploi et on n'a plus besoin de...

• (1720)

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Cloutier.

Chers collègues, nous entamons la série de questions.

Nous commençons avec M. Tochor, qui partagera ses cinq minutes avec M. Dawson.

Corey Tochor: Merci, monsieur le président. Merci aux témoins.

Je vais poursuivre la discussion sur la situation malheureuse qui frappe les travailleurs partout au Canada. Toutes les pertes d'emploi sont douloureuses, surtout les emplois syndiqués bien payés qui permettent d'acheter une maison et d'élever une famille.

Ma question s'adresse à nos amis d'Unifor. Pourquoi pensez-vous que Mark Carney a promis d'obtenir une entente pour votre secteur au plus tard le 21 juillet?

[Français]

Daniel Cloutier: Tant qu'on ne voit pas l'entente, cela demeure hypothétique. Nous aurions souhaité qu'une telle entente soit conclue l'année passée ou, mieux encore, il y a deux ou trois ans. Le plus tôt sera le mieux.

Cependant, même si une entente est effectivement conclue d'ici la date que vous avez mentionnée, il faudra être capable de se rendre jusque-là. Ce que je ressens et ce que je comprends de la part de nos membres, c'est que l'élastique est étiré au maximum. S'il ne se passe pas quelque chose très rapidement, l'élastique va péter, tout simplement, et nous allons tous devoir en assumer les conséquences.

[Traduction]

Corey Tochor: Merci beaucoup.

Je vais céder le reste de mon temps de parole à M. Dawson.

Mike Dawson (Miramichi—Grand Lake, PCC): Mes questions s'adressent à M. Lavigne et à M. Cloutier, d'Unifor.

Combien de travailleurs dans l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick sont représentés par Unifor? Quelles sont vos inquiétudes pour ces membres en particulier? Combien d'emplois seront affectés selon vous par le conflit sur le bois d'œuvre si les choses continuent sous ce gouvernement?

[Français]

Daniel Cloutier: Je ne connais pas le nombre précis de membres que nous représentons au Nouveau-Brunswick, alors je vais demander à mon collègue M. Lavigne de vous répondre. S'il n'a pas la réponse, nous pouvons nous engager à vous la communiquer dans les meilleurs délais.

Simon Lavigne: Nous n'avons pas le nombre exact, mais nous pouvons certainement estimer à plus de 1 000, voire presque 2 000, le nombre de membres que nous avons au Nouveau-Brunswick. Je peux vous faire parvenir le chiffre exact. Il est sûr que les répercussions sont les mêmes partout, que ce soit au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario ou en Colombie-Britannique.

[Traduction]

Mike Dawson: Quel message entendez-vous de la part des travailleurs des scieries, particulièrement au Nouveau-Brunswick, sur le coût réel des politiques climatiques fédérales? Remarquent-ils une fuite des investissements et des emplois vers les États-Unis provoquée par la bureaucratie canadienne?

[Français]

Daniel Cloutier: Encore une fois, je n'ai pas de données précises là-dessus. Y a-t-il des déplacements d'emplois vers les États-Unis? Cela reste à voir. En effet, la première étape est de couper l'arbre, et l'arbre, lui, ne peut pas être transporté aux États-Unis. Il faut qu'il soit coupé ici. Je n'ai aucune information qui m'indique que le Nouveau-Brunswick exporterait des arbres pleins vers le marché américain. En tout cas, ce n'est pas l'impression que nous avons.

Monsieur Lavigne, voulez-vous compléter ma réponse?

Simon Lavigne: Non, mais je ne pense pas que nous soyons nécessairement habilités à parler de la situation spécifique au Nouveau-Brunswick. Il faut comprendre que, ici, nous parlons particulièrement pour Unifor Québec. Nous nous préoccupons davantage de la situation qui touche des membres d'Unifor au Québec. Par contre, comme je l'ai dit, la même situation s'applique à bien des endroits. Si vous avez des questions sur le Nouveau-Brunswick, ça va nous faire plaisir de vous fournir les chiffres spécifiques à cette province.

• (1725)

[Traduction]

Mike Dawson: Merci.

Pendant les 10 dernières années, tout ce que le gouvernement a fait pour régler le conflit des droits de douane américains sur le bois d'œuvre a échoué. Nous en subissons les conséquences. Que devrait faire le gouvernement fédéral, selon vous, pour protéger le gagne-pain des travailleurs forestiers partout au Canada?

[Français]

Daniel Cloutier: Je pense que, dans l'immédiat, le gouvernement fédéral devrait tenir compte des propositions que nous véhiculons aujourd'hui.

Maintenant, nous comprenons que les grands acteurs industriels des différentes régions au Canada se sont finalement entendus sur une approche qui fait consensus pour réagir au conflit du bois d'œuvre. Cela constitue certainement une base pour en arriver à régler le conflit. Nous comprenons aussi, à notre sens, qu'il y a beaucoup de mauvaise foi du côté des producteurs américains dans leurs pressions politiques pour poursuivre le conflit du bois d'œuvre.

[Traduction]

Mike Dawson: Lorsque le gouvernement coupe l'accès à davantage de terres au titre du projet de loi C-5, prend-il la peine d'aller consulter les travailleurs dont le gagne-pain dépend de la viabilité de l'industrie forestière?

[Français]

Daniel Cloutier: Chez Unifor, nous demeurons convaincus qu'il y a tout à fait moyen de maintenir un rapport industriel fort avec la foresterie, tout en observant un développement durable qui permettrait aux générations futures de continuer sur cette lancée.

[Traduction]

Le président: Chers collègues, je cède la parole à M. Danko pour cinq minutes, puis à M. Simard pour deux minutes et demie.

John-Paul Danko: Merci, monsieur le président.

Aujourd'hui, le Comité a discuté principalement de la crise causée par les droits de douane et le gouvernement américains. Évidemment, le Canada fait face à une menace provenant d'une administration hostile, les États-Unis, qui ne sont plus dignes de confiance. Constat à la fois triste et révélateur, Donald Trump jouit de l'appui d'environ 45 % des députés conservateurs au Parlement, y compris le chef de l'opposition, qui incarne à sa façon le mouvement MAGA.

Je vais faire bifurquer la conversation pour discuter plutôt des possibilités d'investissements dans le secteur immobilier, la construction, la fabrication de produits forestiers et le marché mondial avec l'Europe et l'Asie, car l'objectif du Comité est d'assurer la croissance et la création d'emplois dans le secteur.

Ma question s'adresse à M. Lavigne et à M. Cloutier, d'Unifor. Selon vous, comment l'emploi et les transformations qui pourraient s'opérer dans le secteur forestier pourraient-ils faire croître le marché canadien et favoriser l'unité de l'économie canadienne?

[Français]

Daniel Cloutier: Je vais répondre très rapidement, puis je vais demander à mon collègue d'ajouter des précisions.

Il est évident qu'un programme de construction favorisant les produits du bois aiderait énormément à notre secteur. Je ne parle pas uniquement d'un programme de construction résidentielle, je parle aussi d'un programme de construction institutionnelle.

Monsieur Lavigne, pouvez-vous ajouter vos commentaires?

Simon Lavigne: Je pense que la question est très pertinente. Nous avons présenté plusieurs propositions. Il faut essayer de travailler sur ce que nous contrôlons en ce moment. Actuellement, un de nos partenaires commerciaux qui reçoit la majorité de nos exportations est malheureusement peu fiable et est en guerre contre nous.

Nous tenons à ce que le gouvernement canadien continue à en faire une priorité, mais nous croyons qu'il faut essayer de travailler sur le marché canadien. En effet, c'est là que nous croyons avoir le plus de marge de manœuvre pour utiliser le plus de bois, pour consolider le plus grand nombre d'emplois en foresterie et pour développer de nouveaux types de produits à haute valeur ajoutée, qui pourraient aussi être exportés lorsque nous atteindrons une certaine maturité et une certaine échelle. En ce moment, visons davantage à répondre à la demande canadienne qu'à diversifier nos marchés à l'étranger, parce que nous savons qu'il est complexe d'exporter davantage.

Tout à l'heure, j'ai entendu M. Nighbor parler du fait que la production russe était dirigée vers le marché chinois et que cela avait engendré une diminution de nos exportations. De plus, nos machines sont calibrées en mesures impériales et le système métrique en Europe, c'est compliqué. Il n'est donc pas évident de penser que nous pourrions rediriger notre production vers l'Europe ou l'Asie si facilement que ça.

Par contre, nous croyons qu'il y a beaucoup de potentiel chez nous, notamment en révisant le Code national du bâtiment. Je pense que nous pouvons réviser ce document de façon exceptionnelle afin de maximiser le recours au bois dans la construction des bâtiments institutionnels, commerciaux et industriels. Beaucoup de bois est déjà utilisé dans le secteur résidentiel, mais, dans les autres secteurs, on en utilise beaucoup moins. On peut en faire plus.

Nous croyons aussi que la reconnaissance du carbone intrinsèque est une façon intéressante de lier nos objectifs climatiques à une plus grande utilisation du bois. Tout compte fait, nous voulons que le gouvernement fasse des investissements ciblés, qui vont permettre la reconversion de certaines usines, des usines syndiquées offrant des emplois de qualité, où les employeurs offrent de bonnes conditions de travail et sont des partenaires fiables dans les négociations collectives. C'est ce que nous voulons voir maintenu présentement. Je vous dirais que cela fait partie des éléments que nous mettons de l'avant.

Nous voulons pivoter de façon stratégique. Profitons donc de la crise pour pivoter. Cependant, on ne s'en cachera pas, nous restons quand même en partie dépendants d'une large part d'exportations vers les États-Unis. C'est une réalité géographique à laquelle nous ne pouvons pas échapper.

• (1730)

[Traduction]

John-Paul Danko: Pour faire suite à vos propos, c'est en faisant preuve d'un peu d'optimisme et en regardant en avant que nous sommes productifs. L'objectif du Comité est de soutenir l'expansion de l'industrie et des perspectives d'emploi.

Quels investissements pourraient être faits dans les métiers spécialisés et dans la main-d'œuvre dans le secteur pour obtenir en nombre suffisant les travailleurs qualifiés nécessaires à l'expansion de l'industrie?

[Français]

Simon Lavigne: Je pense que vous avez tout à fait raison. Avec cette transition, ce pivotement ou cette stratégie industrielle, il va falloir revoir la formation. Il est donc très important de continuer d'investir dans nos ressources. Au Québec, la Commission des partenaires du marché du travail gère une bonne partie de cette adéquation entre les besoins de l'industrie et les besoins en formation de la main-d'œuvre. Il faut continuer à aller dans ce sens.

Cela dit, je pense que des électromécaniciens, par exemple, ou d'autres personnes qui exercent un métier spécialisé vont pouvoir effectuer un travail similaire dans le contexte d'une production légèrement différente ou à plus haute valeur ajoutée. Est-ce qu'il en faut plus? La réponse, c'est oui. Il faut plus de programmes d'apprentis. Il faut développer davantage cette main-d'œuvre. Nous sommes exactement sur la même longue onde à ce sujet.

Toutefois, comme l'a dit M. Cloutier tout à l'heure, il importe en ce moment d'assurer la rétention des travailleurs actuels du secteur qui sont en région éloignée. Comme on le sait, il est plus difficile d'attirer ces personnes, parce qu'elles ont tendance à graviter autour des grands centres. Le marché n'est pas bon en ce moment, mais il pourrait s'améliorer. Si nous perdons ces gens parce que nous n'assurons pas leurs revenus et leur sécurité financière, mais que le marché connaît une relance, où irons-nous chercher ces gens? Où M. Verreault ira-t-il chercher ses travailleurs? Ce sera compliqué.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Lavigne.

Monsieur Simard, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Mario Simard: Messieurs, je vous remercie de vos interventions, qui sont très éclairantes.

Avec des droits de douane de 45 %, auxquels pourraient s'ajouter 10 %, ce qui risque de porter le total à 55 %, le bois deviendrait le produit le plus tarifé. L'accès au marché est très difficile. Si j'ai bien entendu vos interventions, même les Européens sont plus concurrentiels que nous sur le marché.

Monsieur Verreault, comment cela fonctionne-t-il pour vous présentement sur le marché américain? De plus, au bénéfice du Comité, pourriez-vous expliquer que l'éventuelle mise en place d'un programme de rachat des droits n'irait pas à l'encontre de nos accords commerciaux?

Frédéric Verreault: En quelques mots, les Européens n'ont pas à assumer 45 % de perte de revenus comme nous. Pour eux, ça se limite à 10 %. On l'a bien établi.

Il faut aussi savoir que l'ambition de production de bois européenne est très assumée, tout comme au Québec, où on a l'ambition de faire de l'électricité verte, qui est accessible comme premier maillon d'un système industriel. Incidemment, la matière première, les mètres cubes de bois rond, en Europe, coûtent à peu près la moitié de ce que le même bois rond coûte aujourd'hui pour produire la même quantité de produits au bout du compte. L'Europe bénéficie donc d'un appui très assumé à la compétitivité de la matière première en amont et, en aval, elle bénéficie de revenus nets de 35 % supérieurs aux nôtres. C'est ce qui crée cet étau, qui est très conjoncturel. Nous avons toutes les raisons de croire que ce ne sera pas le cas jusqu'à la fin des temps. Il y a donc cet élément qu'il est extrêmement important de relever.

On parle très peu, et pas du tout aujourd'hui, du commerce inter-provincial. Le sciage en Ontario est maintenu dans certaines usines parce que les copeaux, coproduits du sciage, sont transformés dans nos installations à Lebel-sur-Quévillon, au Québec. Il y a donc cette coordination interprovinciale qui s'observe dans le système de valorisation. Aujourd'hui, il y a de la construction qui se fait à Vancouver avec des poutrelles en I qui sont fabriquées aux États-Unis, alors qu'on fabrique des produits équivalents au Québec. L'accessibilité au transport ferroviaire est névralgique sur un axe est-ouest et elle est drôlement perfectible. Il y a donc beaucoup de marchés à optimiser et à développer, et encore davantage avec Maisons Canada, cette grande corvée nationale de construction. Il faudra s'entraider entre provinces dans chacun des secteurs où nous sommes performants, et il faudra que nous additionnions nos profils de compétences.

• (1735)

[Traduction]

Le président: Merci à vous deux.

[Français]

Monsieur Martel, vous avez la parole pour cinq minutes.

Richard Martel: Merci beaucoup, monsieur le président, je ne pensais pas avoir du temps de parole.

C'est intéressant. Nous avons eu un portrait d'ensemble.

Monsieur Verreault, quelle partie de la chaîne d'approvisionnement est la plus à risque dans cette crise?

Frédéric Verreault: Ce sont les entrepreneurs, les sous-traitants et les petites entreprises.

Si nous prenons une décision prudente et malheureuse après un certain nombre de mois à assumer les pertes de revenu causées par les droits de douane, nous pourrions survivre sans problème puisque nous avons les racines profondes.

Par contre, l'entrepreneur forestier qui a une pelle mécanique, une abatteuse et un fardier pour le transport du bois a un seul type d'activité et un seul client, nous. Ce qui est pire, c'est que ce sont souvent des entreprises qui ont été transférées d'une génération à l'autre. Il y a donc beaucoup de relève entrepreneuriale en général dans l'économie au pays. Ce sont des entrepreneurs qui ont pris la relève de l'entreprise familiale et qui ont des obligations financières normales, dans le cas d'une relève, et qui subissent aujourd'hui une pression extrême. Ils sont dans l'angle mort.

Au moment où une nouvelle réglementation, comme nous le proposons aujourd'hui, viserait à bâtir plus de bâtiments commerciaux et institutionnels en tenant compte du carbone intrinsèque, au moment où Maisons Canada prend son envol, nous avons besoin de ces gens et que leurs entreprises survivent. Nous avons besoin de ces travailleurs et de ces travailleuses, qui ne seront pas incités ou encouragés à changer de métier parce que l'horizon s'ouvre à nous. Nous croyons fort en la vitalité et le potentiel du secteur.

Ces plus petites entreprises, qui sont les plus vulnérables, sont dans l'angle mort et il est essentiel que nous en parlions et que nous ayons aussi une réponse collective pour qu'elles puissent surmonter cette crise. Elles sont un peu comme durant le confinement de la pandémie de la COVID-19, parce qu'elles ne peuvent pas travailler.

Richard Martel: D'accord.

On dit qu'il faudrait être moins dépendants des Américains. C'est une chose qui est très difficile à faire à cause de notre géographie. Vous avez demandé, pour la construction, si on pouvait changer le Code national du bâtiment. Vous avez dit que ça vous aiderait énormément. J'aimerais entendre votre opinion là-dessus. Est-ce que ça suffirait? Est-ce que cette mesure suffirait suffisamment à absorber une bonne partie de notre approvisionnement? J'imagine que non.

Frédéric Verreault: Ce serait un électrochoc et je pèse vraiment mes mots.

Ce ne serait pas un traitement de faveur accordé à un matériau au détriment des autres. Sinon, le secteur de l'acier lèverait la main, puisqu'il est lui aussi sous pression actuellement. L'élément clé ici, maintenant, qui est pérenne pour les générations à venir, repose sur le carbone intrinsèque, qui se mesure et qui est un fait rationnel et pragmatique. La Californie a pris le virage du carbone intrinsèque. Le Colorado l'a fait, la Colombie-Britannique et la Ville de Toronto aussi. Le téléphone sonne parce qu'on veut obtenir nos matériaux. Les gens n'ont rien à cirer du travailleur forestier, de l'entreprise forestière ou des régions forestières: ils veulent simplement obtenir le meilleur matériau pour avoir la meilleure construction en 2025.

On parle d'effectuer une refonte du Code national du bâtiment à compter de 2030. Or, nous avons la faculté d'agir dès aujourd'hui. Aujourd'hui, Google requiert nos produits. Amazon, aux États-Unis, bâtit des centres de données avec des produits du Nord québécois. Ces clients requièrent nos produits parce qu'ils sont habités par les questions liées au carbone intrinsèque.

Le gouvernement canadien peut certainement être un client qui se spécialise en considérant le carbone intrinsèque. Quant au Code national du bâtiment, peut-on en accélérer la refonte? La question se pose. La masse critique et le volume qui seraient générés par le gouvernement canadien comme client seraient très importants, dès aujourd'hui, pour donner une impulsion au secteur et améliorer la situation.

• (1740)

Richard Martel: Je sais que vous avez parlé de beaucoup de choses jusqu'à maintenant, et que nous sommes assez éclairés. Sachant que l'industrie est cyclique, qu'est-ce qui pourrait ramener l'industrie à son plus haut potentiel de productivité?

Frédéric Verreault: Ce sont les taux d'intérêt aux États-Unis. Il faut que les gens sachent qu'aux États-Unis, les taux d'intérêt sur un financement hypothécaire ne sont pas appliqués sur cinq ans comme au Canada, où on peut obtenir un taux variable. Aux États-Unis, on signe pour 30 ans ferme. Si on se construit une maison aujourd'hui aux États-Unis, le prêt hypothécaire est signé et le taux d'intérêt gelé à 6 % ou 6,3 % pour 30 ans.

Naturellement, malgré la pénurie de logements aux États-Unis, les gens sont en repli. Ils attendent une correction des taux. Là, c'est le jeu de l'inflation et la situation macroéconomique américaine qui entrent en ligne de compte. Ce serait différent s'il y avait simplement un demi-point ou un point de moins sur les coûts d'emprunt aux États-Unis. Cela risque d'arriver dans 12, 24 ou 36 mois.

Revenons à la pénurie de 2021. C'est sur cette base qu'on doit réfléchir pour apporter la bonne réponse, pour établir ce pont avec un environnement d'affaires normal. C'est la tempête parfaite de laquelle nous sortirons avec les conditions de marché.

[Traduction]

Le président: Merci.

[Français]

Pour conclure, monsieur St-Pierre, vous avez la parole pour cinq minutes.

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Cloutier, je trouve votre témoignage très intéressant. M. Martel a abordé le sujet de la révision du Code national du bâtiment. J'aimerais que vous abordiez un peu plus de cette question. Avez-vous des recommandations précises à formuler en ce qui concerne la révision du Code?

Daniel Cloutier: Tout d'abord, à partir du moment où il y aurait des exigences en matière de calcul de la valeur en carbone intrinsèque d'un bâtiment et l'obligation de la réduire ou de la maintenir au plus bas, le bois deviendrait tout naturellement un substitut très efficace à l'acier, à l'aluminium et au béton utilisés dans la construction.

En ce qui concerne la construction résidentielle au Québec, les habitations sont essentiellement faites en bois, et c'est probablement le cas partout au Canada. Les bungalows et les petits immeubles d'appartements contiennent beaucoup de bois. Il faut donc maintenant s'assurer d'appliquer cette obligation aux grands chantiers de construction institutionnels, industriels et commerciaux. Cela va évidemment créer un marché, que des entreprises vont occuper, nous en sommes convaincus. Ce contexte va permettre d'accroître la résilience par rapport à ce qu'on fait aujourd'hui.

Évidemment, nous souscrivons aux propos de M. Verreault, à savoir qu'il pourrait y avoir une reprise du marché. Le moment de la reprise est incertain, mais il y aura bel et bien une reprise du marché aux États-Unis. D'ici là, si nous développons nous-mêmes ces secteurs, nous serons moins dépendants à l'avenir des besoins des États-Unis en matière de construction résidentielle. C'est quelque chose qui devrait effectivement être fait immédiatement, bien avant 2030. Les gouvernements provinciaux, dont le Québec, devraient également s'inspirer de cette proposition et adopter, eux aussi, des changements à leur code du bâtiment pour permettre cela.

Eric St-Pierre: Merci, monsieur Cloutier.

Monsieur Vincent, je suis originaire de Sudbury, en Ontario, qui se trouve près de la circonscription de mon collègue de Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk. Je connais très bien l'industrie forestière, ainsi que ses retombées sur l'économie. J'ai même de la famille qui a travaillé dans ce secteur.

Pouvez-vous commenter les répercussions des feux de forêt, qui sont de plus en plus fréquents chaque année, sur les membres de votre organisation ou sur votre organisation elle-même?

Daniel Cloutier: Évidemment, on contrôle peu les feux de forêt, parce qu'ils sont souvent liés à dame Nature. Cela dit, il est important de renforcer nos capacités de prévention et de lutte contre les feux de forêt. Il faut aussi accélérer le processus de récupération du bois brûlé après un feu de forêt afin de le faire entrer plus rapidement dans la chaîne de transformation. Le bois brûlé peut avoir une valeur très importante dans la production de certains produits, comme les biocarburants. Cependant, on a très peu de temps pour aller le chercher. Donc, il faut augmenter notre capacité d'aller le chercher rapidement.

• (1745)

[Traduction]

Le président: Monsieur Cloutier, je pense que la question s'adressait à M. Vincent.

Je vais vous allouer un peu plus de temps, monsieur Vincent.

[Français]

Michel Vincent: Les feux de forêt brûlent des hectares de forêt, ce qui a un effet sur le calcul de la possibilité forestière. Chaque hectare de forêt brûlée réduit la possibilité forestière d'à peu près un à deux mètres cubes, et ce, non pas pour un an, mais pour 75 à 100 ans. Les millions d'hectares de forêt qui ont brûlé dans les dernières années représentent donc une perte de millions de mètres cubes de possibilité forestière, c'est-à-dire de volume de bois qui ne sera pas récolté dans les prochaines années. C'est énorme.

Au Québec, où on récolte environ 20 millions de mètres cubes de bois par année, la possibilité forestière a diminué d'environ un million de mètres cubes. On a donc vu 5 % de la possibilité forestière disparaître en fumée — sans mauvais jeu de mots —, et ce, pour une longue période.

Autrefois, les forestiers en chef des provinces, comme ceux du Québec et de la Colombie-Britannique, ne prévoyaient pas l'effet des feux de forêt à venir pour calculer la possibilité forestière. Aujourd'hui, ils sont obligés de tenir compte des feux de forêt, en sachant très bien qu'en raison des changements climatiques, on ne sait pas où les feux vont arriver, mais on sait qu'ils vont arriver et on sait qu'ils auront un effet négatif sur la possibilité forestière. Les forestiers prévoient cet effet et réduisent la possibilité forestière avant même que le feu ne survienne.

En somme, les feux de forêt à répétition ont une incidence très grande sur la possibilité de récolte.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Vincent.

Vous avez le temps de poser une question très brève, monsieur St-Pierre.

[Français]

Eric St-Pierre: Monsieur Verreault, votre compagnie, Chantiers Chibougamau, est impressionnante. Pourriez-vous parler rapidement des retombées économiques qu'elle génère pour les communautés québécoises?

Frédéric Verreault: Notre compagnie emploie 1 700 hommes et femmes, ce qui représente une masse salariale de 150 millions de dollars à 170 millions de dollars. Or, une telle quantité de gens qui ont de très hauts revenus représente des revenus d'impôt très intéressants pour les deux ordres de gouvernement. Donc, le premier effet de levier est là.

Comme M. Cloutier l'a souligné tantôt, la proximité des arbres est au cœur de notre modèle industriel. Cette proximité se traduit aussi par une proximité de l'approvisionnement. De notre chiffre d'affaires annuel, qui est quand même considérable, plus d'un demi-milliard de dollars sert à l'achat de biens et de services au Québec, dans le marché de proximité. Depuis plus d'un an, nous dépensons également plusieurs dizaines de millions de dollars pour acheter des copeaux et différents produits en Ontario. Nous dépensons aussi ailleurs en plus petites quantités. Nos collègues de l'industrie ont aussi un modèle d'affaires avec une structure d'approvisionnement plus ou moins semblable. Très peu d'industries génèrent autant de retombées économiques à proximité de l'activité de production que la nôtre.

[Traduction]

Le président: Merci.

Je remercie les témoins de leurs observations très intéressantes.

Gaétan Malette: Monsieur le président, j'aimerais demander aux témoins de bien vouloir nous transmettre des mémoires...

Le président: J'allais le faire

Gaétan Malette: D'accord. Merci.

Le président: Je remercie encore une fois les témoins. Vous avez brossé un tableau de certaines réalités très sombres auxquelles vous êtes confrontés. Je pense que le Comité a soulevé des préoccupations et vous a posé d'excellentes questions. Merci de vos recommandations.

Comme le disait M. Malette, nous recevrons avec plaisir des mémoires ou des informations plus approfondies sur les points que

vous avez soulevés aujourd'hui, de même que des recommandations précises. Vos contributions orienteront les travaux du Comité sur l'avenir et l'expansion du secteur.

Vous avez la parole, monsieur Malette.

Gaétan Malette: J'aimerais poser une question à l'un des témoins.

● (1750)

Le président: Allez-y.

[Français]

Gaétan Malette: Monsieur Cloutier, ces rapports oublient trop souvent le travailleur. Votre syndicat représente environ 300 000 travailleurs dans 300 communautés, la plupart de ces communautés et scieries étant situées en région éloignée.

Nous avons parlé du multiplicateur. J'aimerais que vous nous donniez plus d'information à ce sujet pour ça devienne une partie importante de notre rapport. Une fois qu'une scierie ferme, par exemple celle d'Ear Falls, comment la rouvre-t-on?

Je vous invite à faire parvenir votre réponse écrite au Comité.

[Traduction]

Le président: Monsieur Cloutier, vous allez, j'en suis certain, prendre la question en délibéré. Nous attendrons avec impatience votre mémoire et celui des autres témoins.

Chers collègues, merci de cette réunion productive.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>